



RENCONTRE DE L'OBSERVATOIRE

S'assurer de l'avenir de la forêt en l'intégrant aux documents d'urbanisme





L'Observatoire régional de la forêt et du bois

- ✓ Animé par les Communes forestières, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DRAAF et Fibois.
- ✓ Un outil d'aide à la décision :
 - > Faciliter l'accès à l'information forestière,
 - > Fournir des moyens d'analyse et de prospective,
 - > Analyser les retombées des politiques territoriales.
- ✓ Un lieu d'échanges et de mutualisation entre les acteurs de la forêt et du bois
- ✓ Un espace de ressources documentaires et cartographiques





Une nouvelle gouvernance



Comité technique

Les partenaires de l'Observatoire font remonter leurs attentes et besoins

Comités thématiques

Constituent de nouvelles analyses et informations géographiques

Observatoire économique





Nos partenaires contributeurs



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



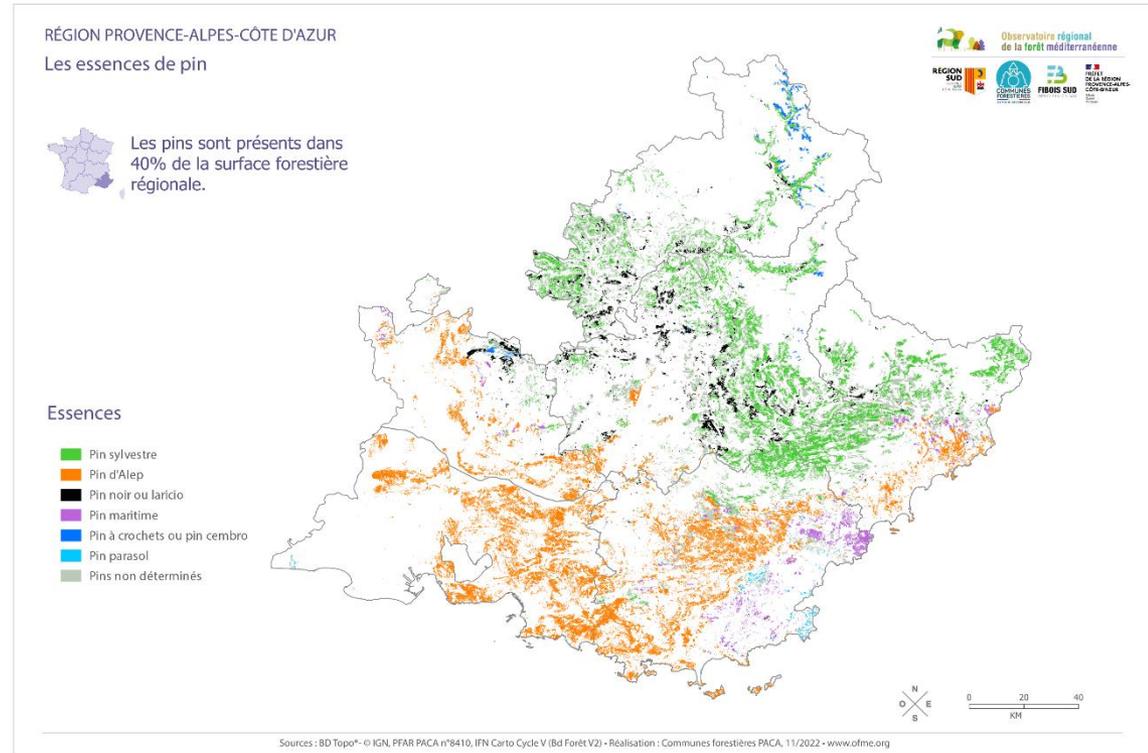


Les actions de l'Observatoire

Une base de données régionale

L'Observatoire :

- ✓ Collecte et croise les données
- ✓ Réalise le suivi des dynamiques forestières
- ✓ La production mutualisée de données
- ✓ L'extraction de données



Mise à disposition des données ou des cartes à travers le site internet et sur demande





Les actions de l'Observatoire

Les publications

- ✓ Analyser et produire un état des lieux annuel de la forêt régionale
- ✓ Mutualiser et partager l'information forestière
- ✓ Participer à la réflexion prospective sur la forêt





Ordre du jour

- ✓ Les enjeux forestiers à considérer au moment de l'aménagement des territoires
- ✓ Les leviers d'actions possibles dans les documents d'urbanisme
- ✓ Les données et outils disponibles pour identifier les enjeux sur les territoires



Les enjeux forestiers à considérer au moment de l'aménagement des territoires



Adaptation des forêts au changement climatique

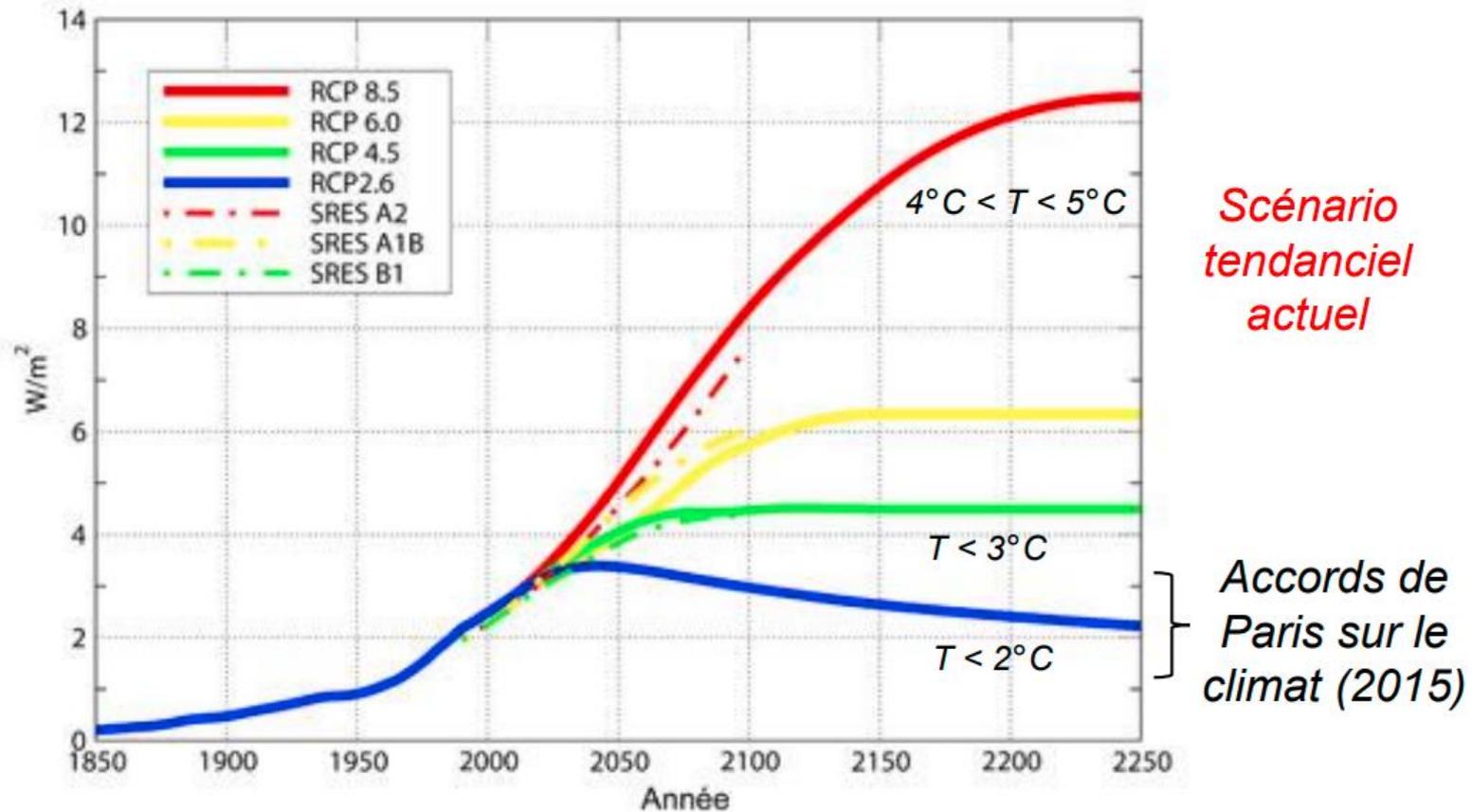
Bref état des lieux scientifique des menaces et opportunités



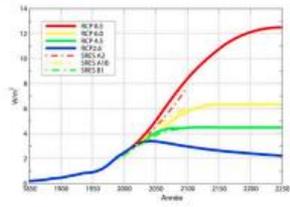
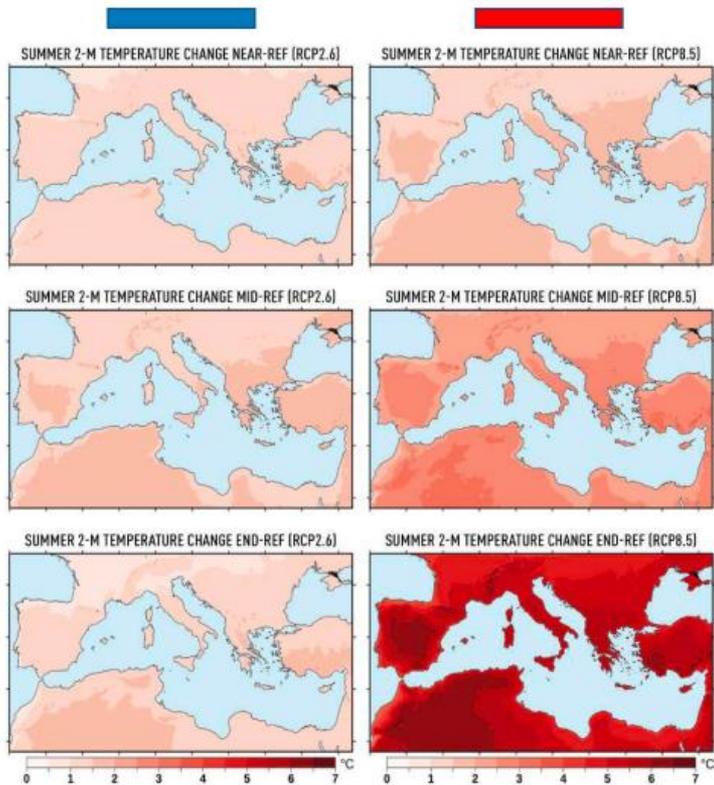
Bruno Fady, INRAE, URFM

Ecologie des Forêts Méditerranéennes, Avignon

Les scénarios de forçage radiatif du GIEC (monde)



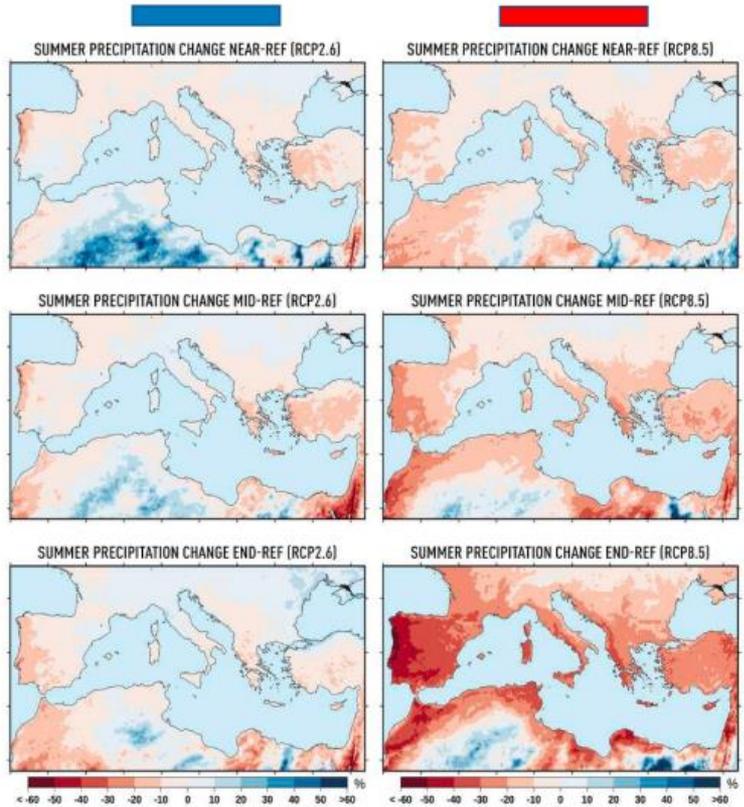
Le futur climat de la Méditerranée

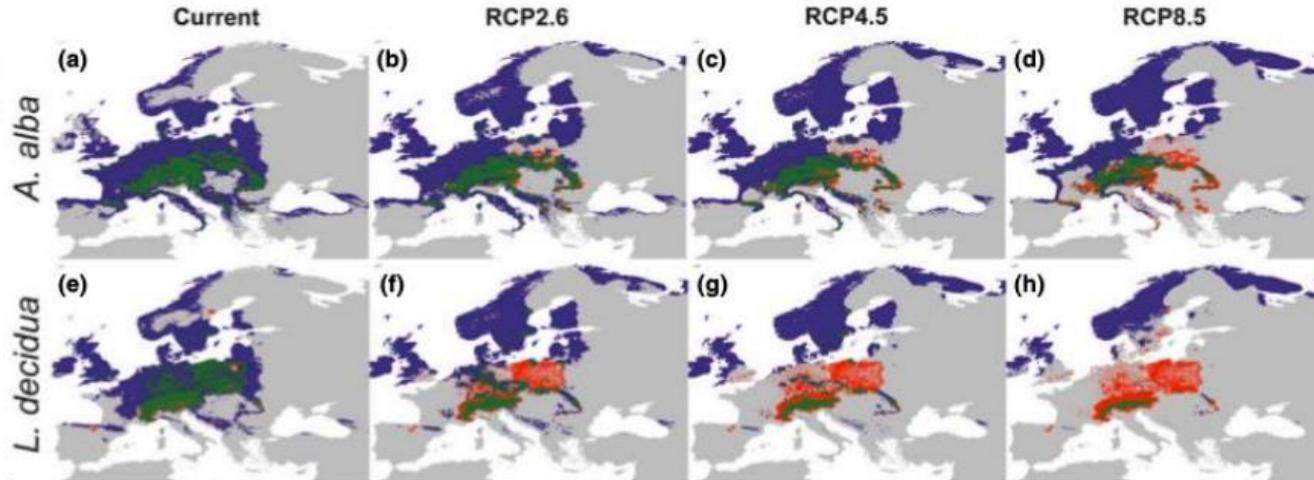


2030

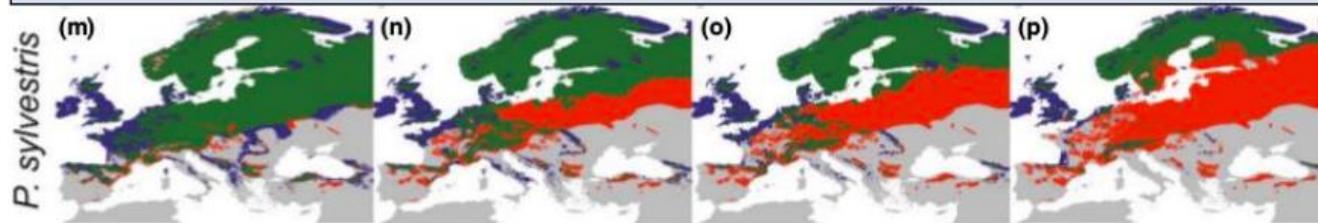
2060

2090





L'aire de répartition des arbres forestiers change fortement à l'horizon 2100



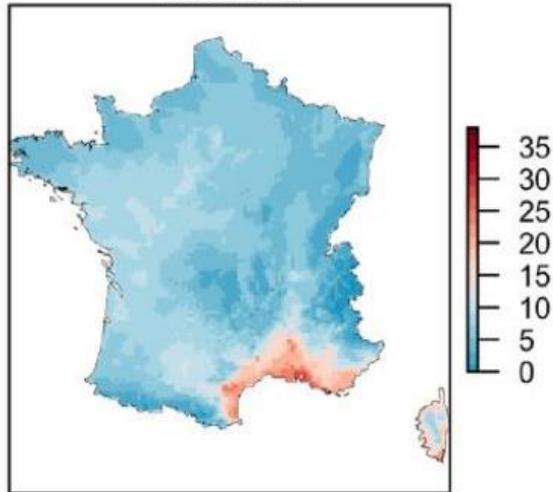
Dyderski et al.
(Global
Change
Biology) 2018

Niche écologique = climat + insectes (scolytes, etc.) + maladies + compétition + etc.

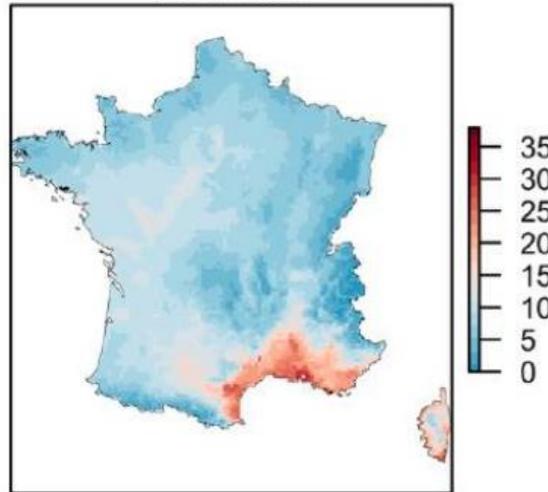
Le risque feu de forêt s'accroît à l'horizon 2100



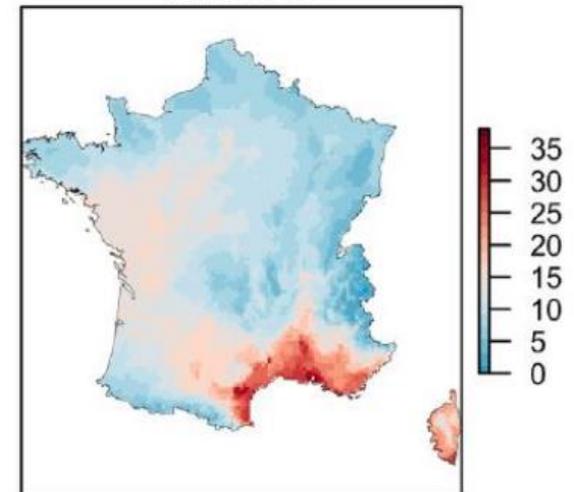
Multimodel mean
1995-2015



Multimodel mean rcp4.5
2078-2098



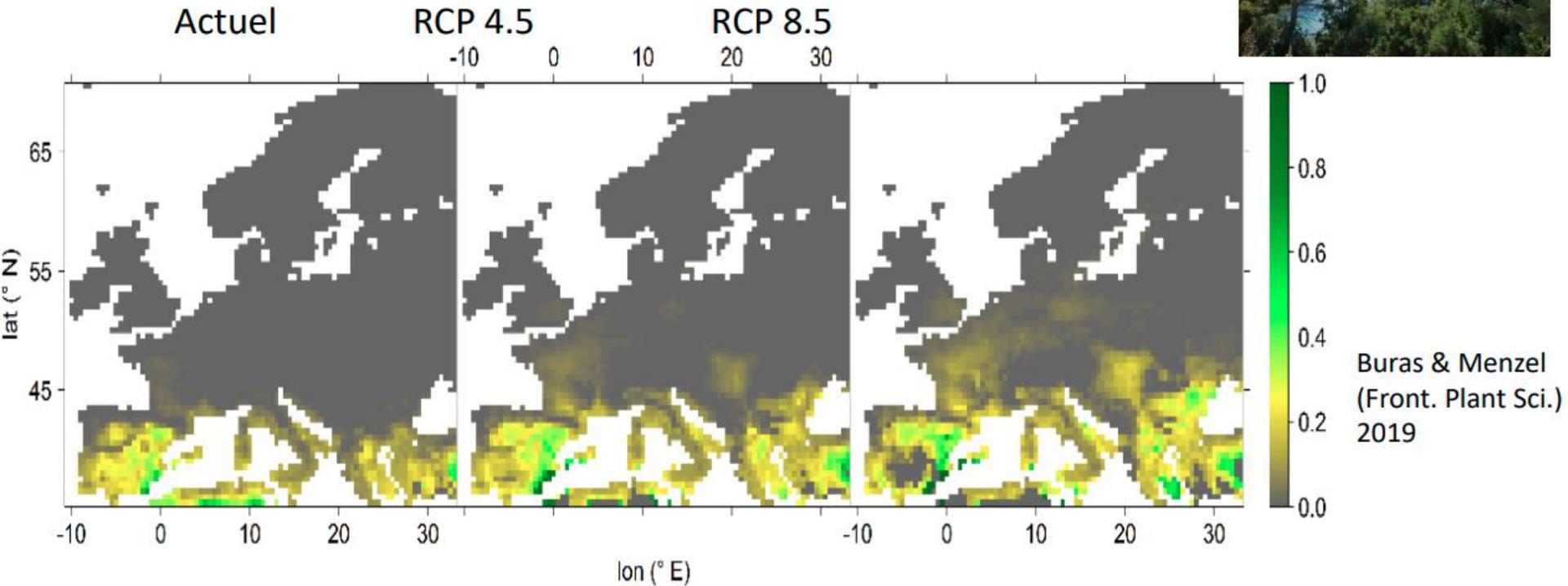
Multimodel mean rcp8.5
2078-2098



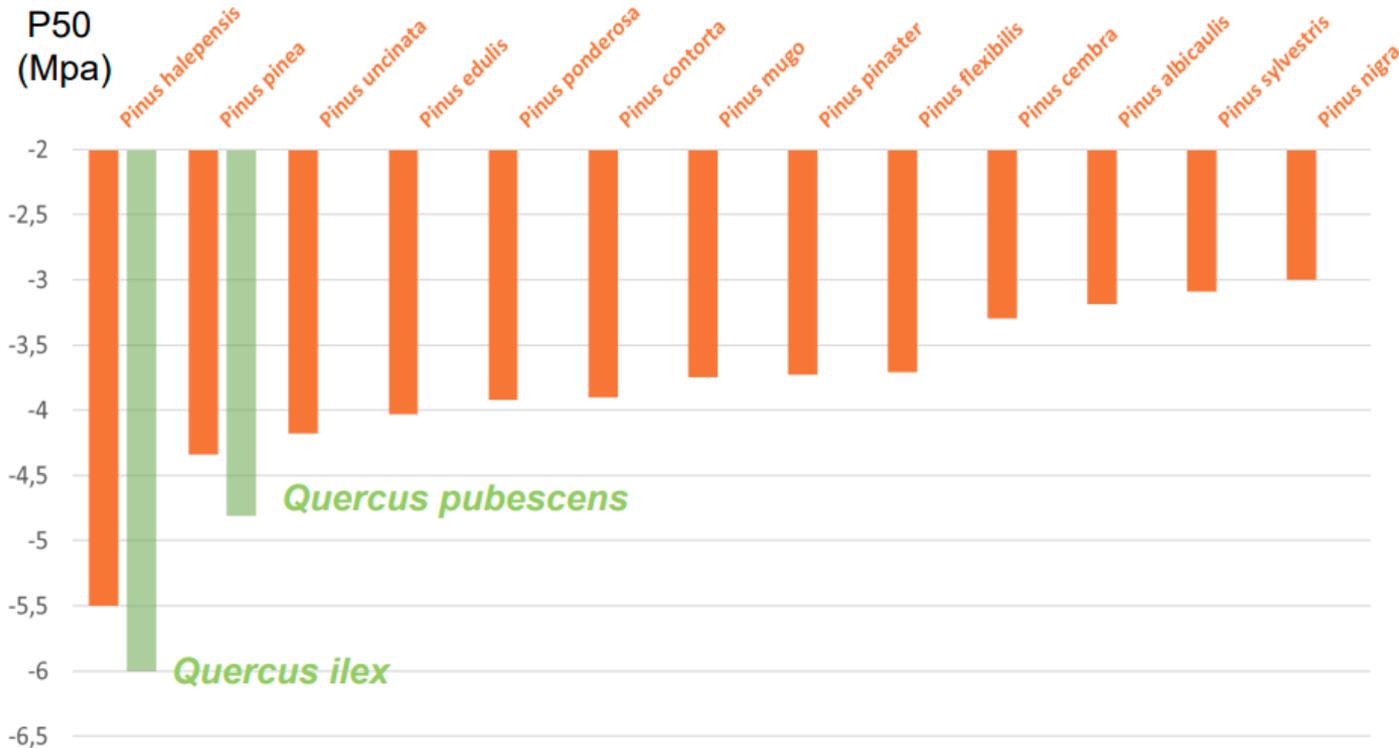
FWI90 = les 12 jours les plus à risque de l'année

Fargeon et al. (Climatic Change) 2020

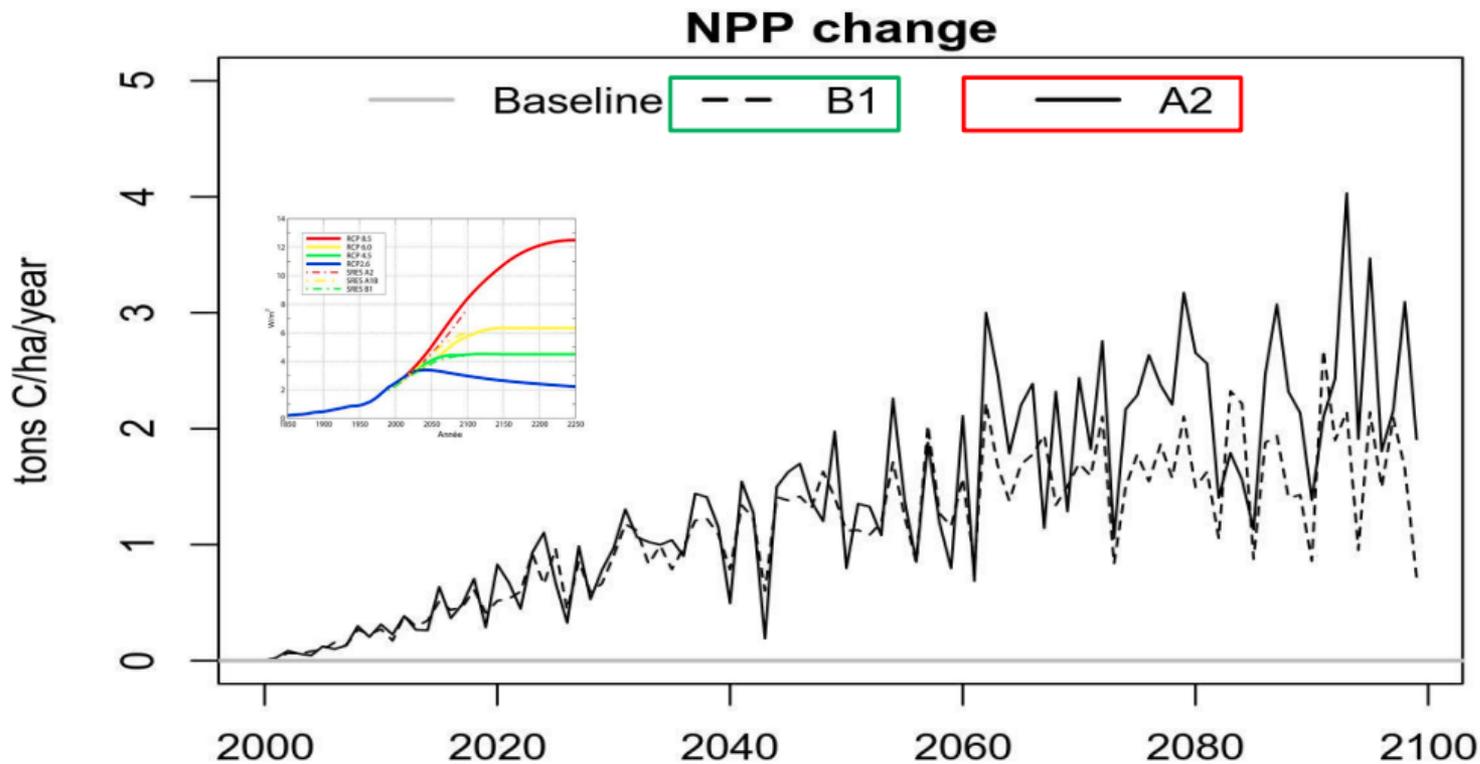
L'aire de répartition du pin d'Alep s'accroît au cours du 21^{ème} siècle



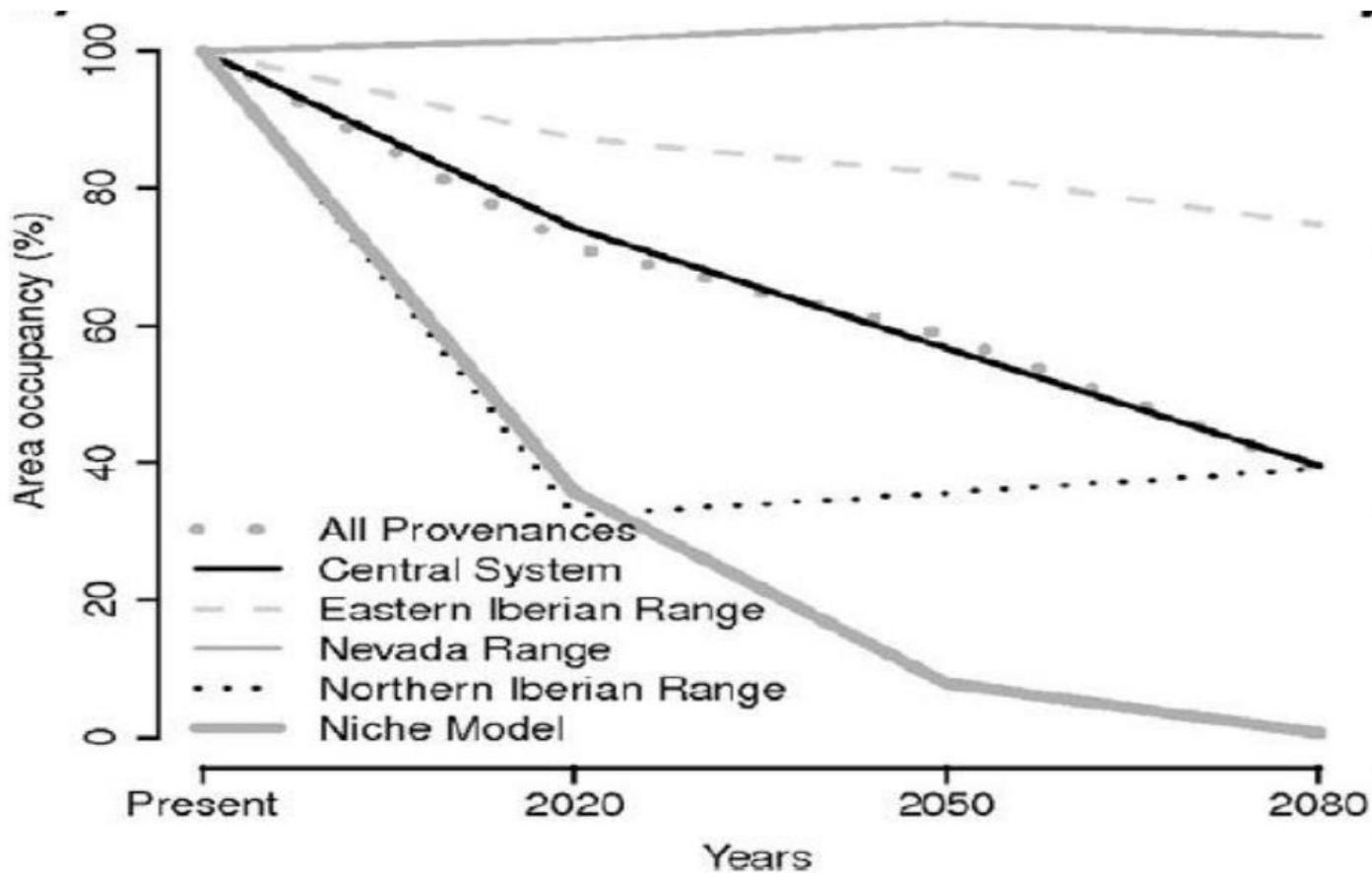
La résistance à la cavitation (P50) du pin d'Alep est la plus forte de tous les pins. Elle est équivalente à celle du chêne vert.



L'effet de fertilisation du CO₂ sur la productivité primaire nette (NPP) du pin d'Alep s'annule avec le temps (Fontblanche)



Les options offertes par la diversité génétique



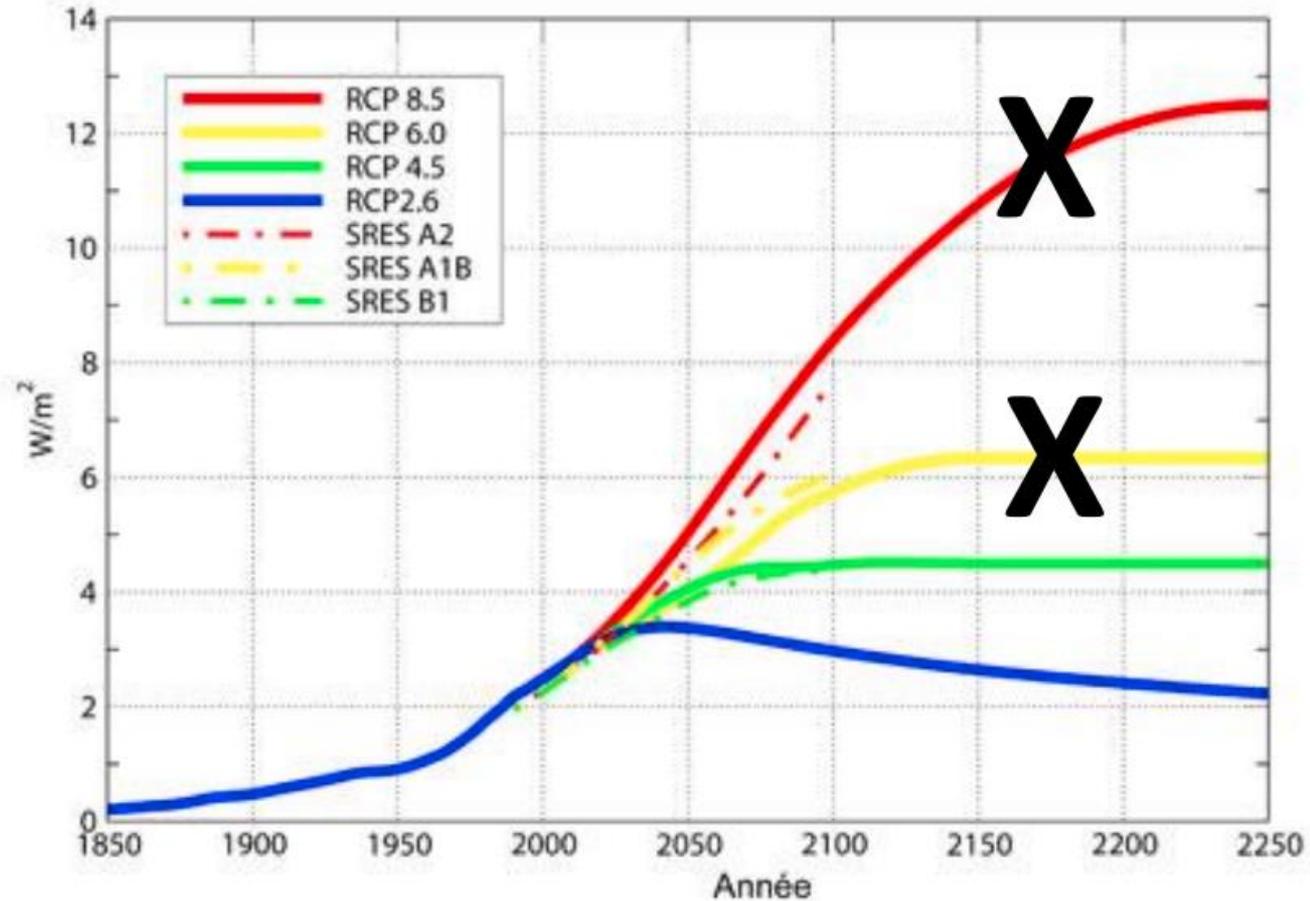
Pinus sylvestris
Espagne
RCP 8.5

Benito Garzon et al.
(Global Ecol. Biogeogr.)
2011

**Réduire les
émissions de
GES**

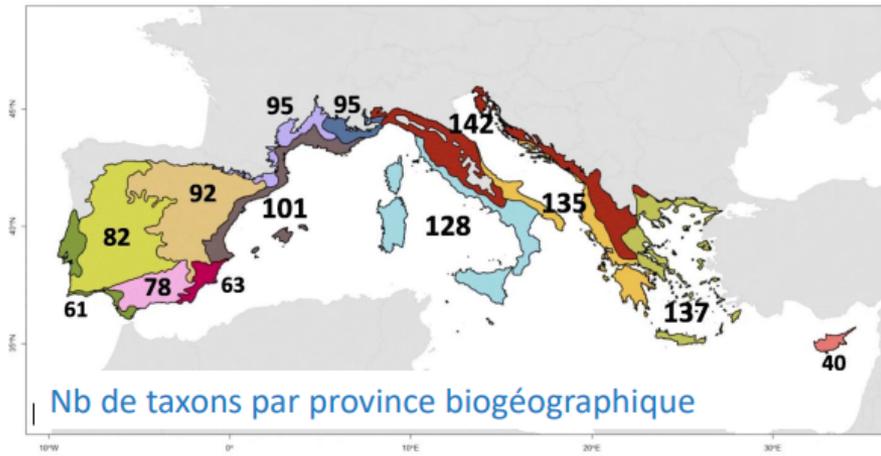
**Aménager le
territoire**

**Utiliser les
solutions
fondées sur la
nature**



Quelles pistes pour l'aménagement ?

La diversité des arbres méditerranéens :
une ressource



Médail et al. (For. Ecosyst) 2019

Ecologie forestière : un outil pour l'aménagement (forêt urbaine, plants forestiers, compétition-facilitation, croissance racinaire, etc.)

Conservation : protection des espaces sensibles / originaux, collections de ressources menacées, etc.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POMPIERS 13
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rencontre de l'Observatoire :

S'assurer de l'avenir de la forêt en l'intégrant aux documents
d'urbanisme

Croissance du risque et importance de la DFCI

Mardi 10 octobre 2023

Présentation des Bouches du Rhône

Espaces naturels sensibles



Superficie de 523 000 Ha

- 23 massifs → 170 000 ha
= 1/3 de la surface du département.
- 16 entités forestières

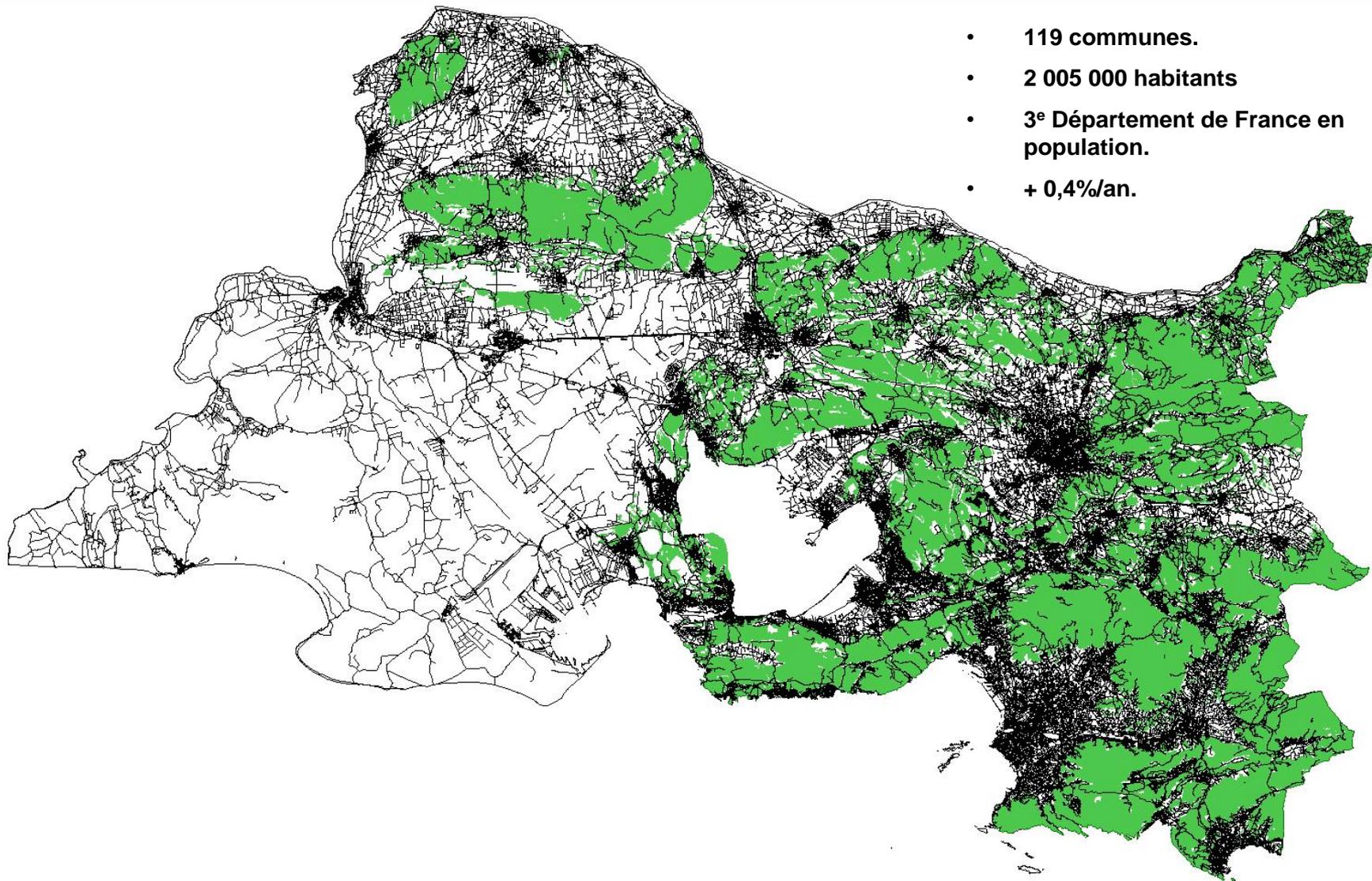
- Risque FDF étendu aux zones d'interface forêt-habitat → 46% du département concerné

Deux périodes à risque:

- Moyenne de février à avril : période de petite sécheresse
- Forte juin, juillet aout, septembre

Présentation des Bouches du Rhône

Démographie



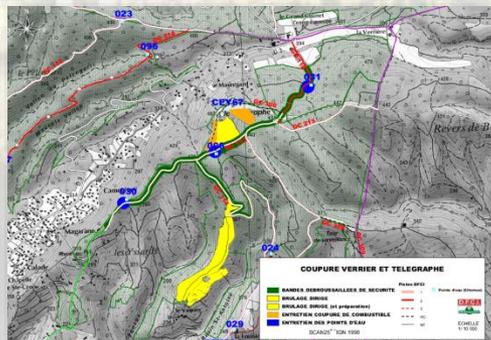
Présentation des Bouches du Rhône

Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage



Aménagement des massifs forestiers du département des Bouches-du-Rhône

- 1700 km de piste DFCI
- 550 Citernes DFCI
- Réseau entretenu et accessible
- Massifs aménagés (Plans de massif)



Présentation des Bouches du Rhône

Historique des incendies de forêt depuis 1960

• 1960-2018

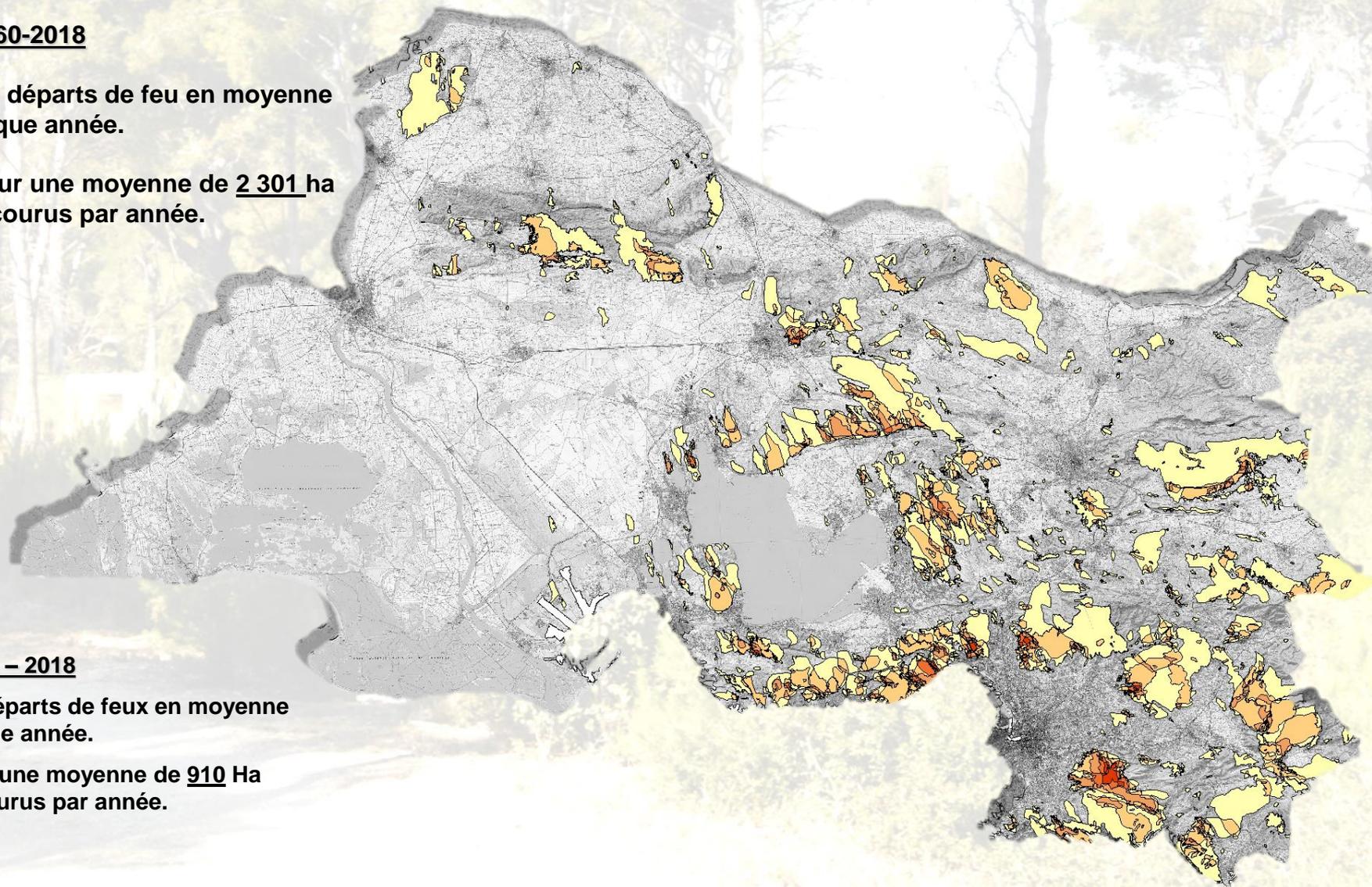
• 237 départs de feu en moyenne chaque année.

• Pour une moyenne de 2 301 ha parcourus par année.

• 2009 – 2018

157 départs de feux en moyenne chaque année.

Pour une moyenne de 910 Ha parcourus par année.



Rognac le 10 Aout 2016
2655 Ha

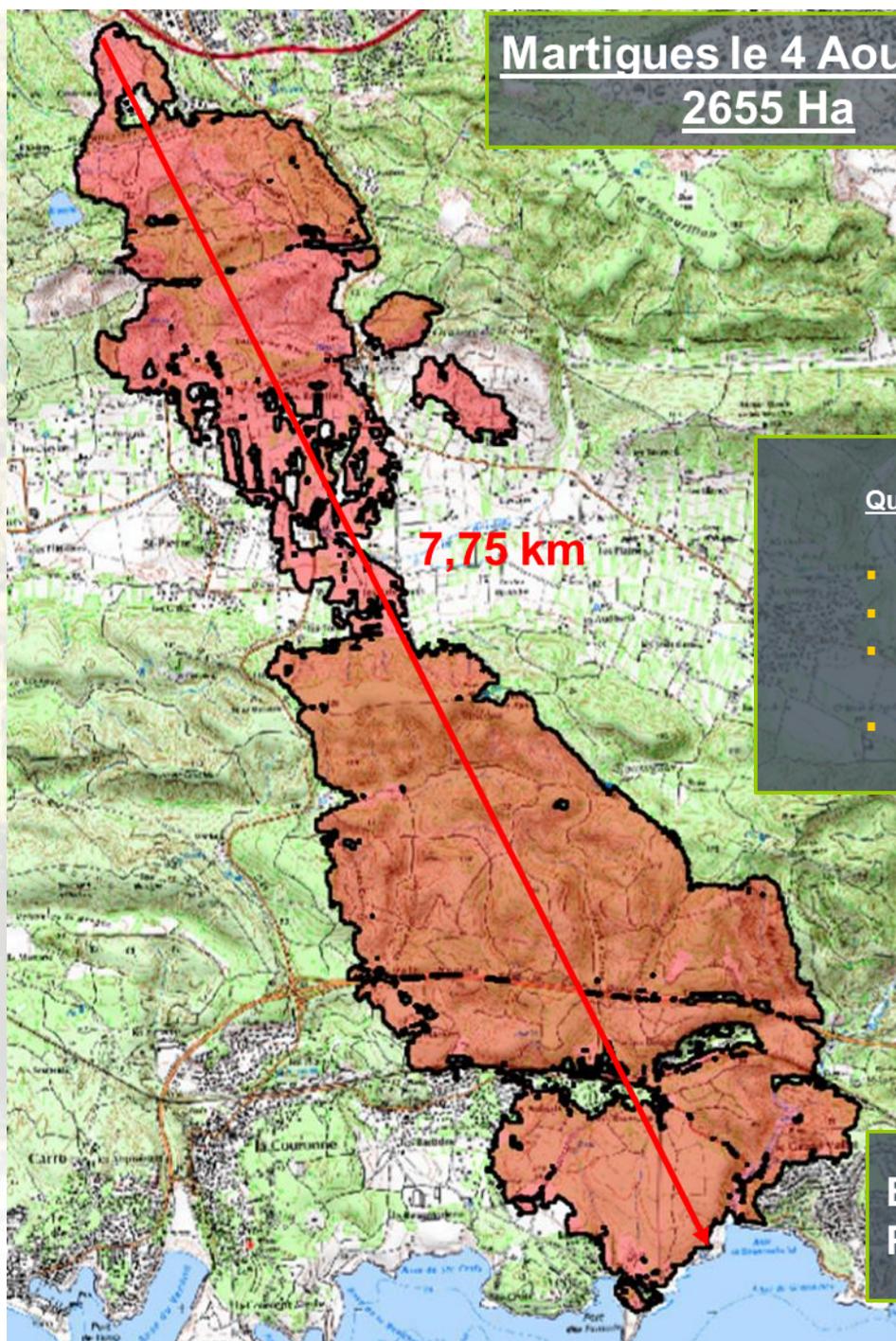
14,9 Km

Quelques chiffres:

- Heure de départ : 15h09
- Distance parcourue : 14.9 km
- Vitesse de propagation: 5.3 km/h pendant 1 h 20
- 6 communes : Vitrolles (1648 ha), Les Pennes Mirabeau (670 ha), Rognac (166 ha), Cabriès (140 ha), Aix-En-Provence (29 ha), Saint-Victoret (2 ha)
- Nombre de constructions à moins de 50 m de la limite du feu: 1932

Engins engagés: 560
Personnels SP: 1790

Martiques le 4 Aout 2020
2655 Ha



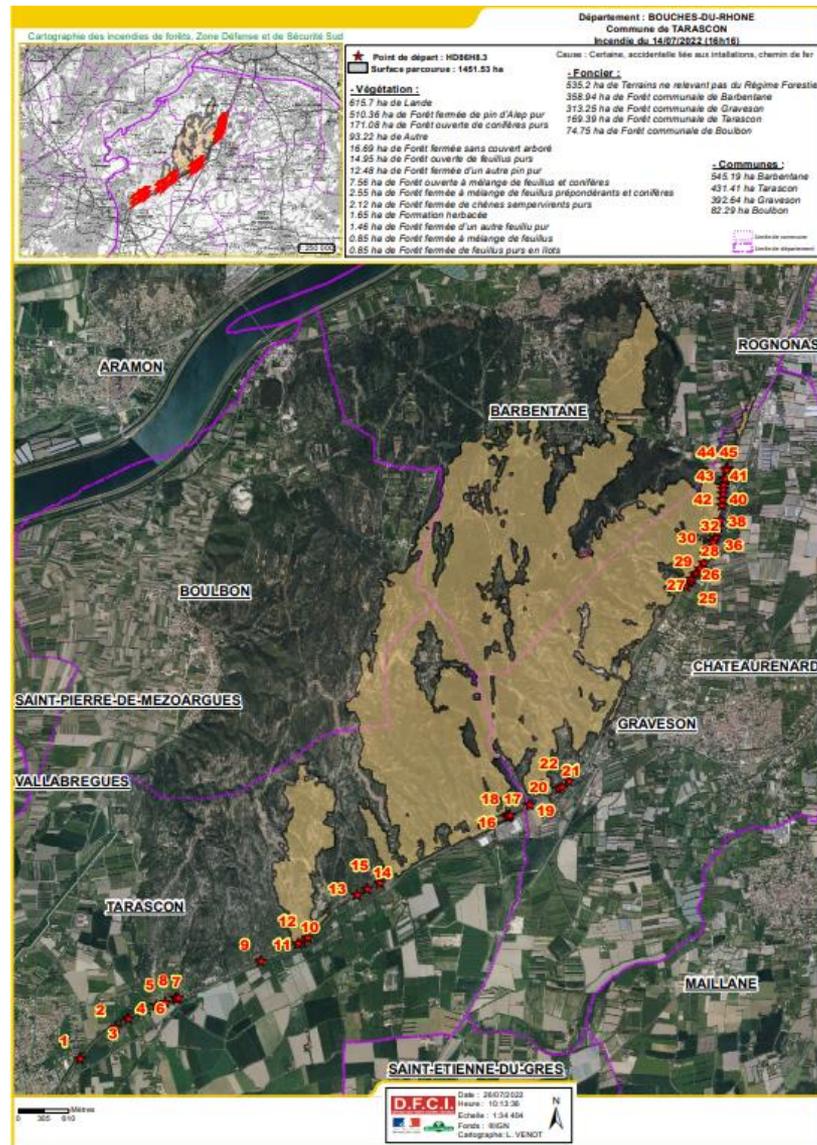
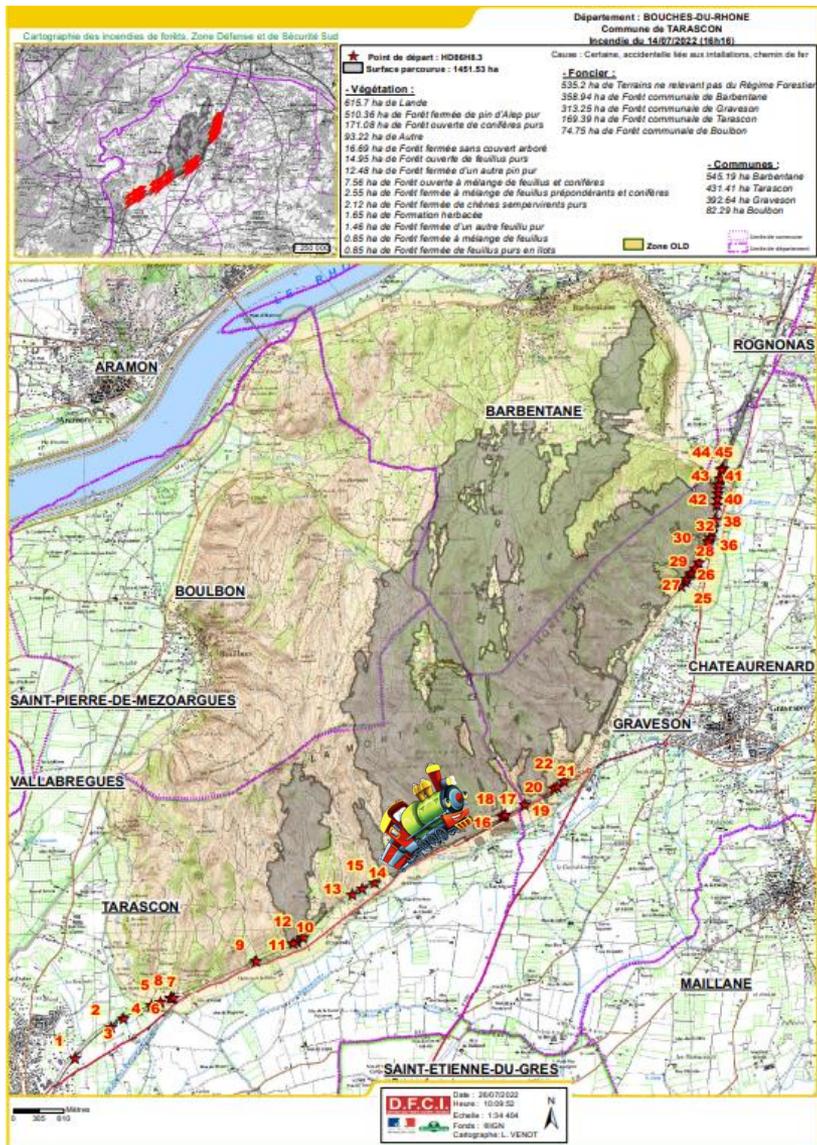
Quelques chiffres:

- Heure de départ : 17h14
- Distance parcourue : 7,75 km
- Vitesse de propagation: 2.6 km/h pendant 3 h 06
- Superficie brûlée : 1024 Ha

Engins engagés: 200
Personnels SP: 1000

Incendie La Montagnette

14 juillet 2022 – 1529 Ha brûlés





L'incendie de La Montagnette



Départs de feu Montagnette



Feux voie ferrée Montagnette



Feu en interface forêt habitat



Brandons et sautes de feu

Constat...



Rôles et effets des Obligations Légales de Débroussaillage

Les OLD jouent un rôle primordial sur la protection des personnes, des animaux et des biens.



Effet des OLD et modes de propagation du feu

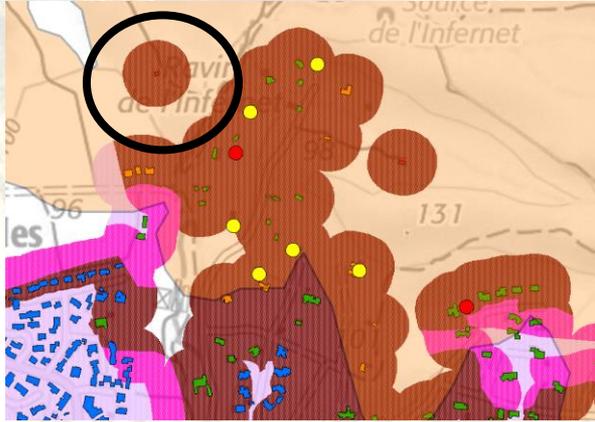


Les haies d'alignement ont joué un rôle important dans la profondeur de pénétration du feu dans les zones bâties





Effet des OLD



Le respect strict des OLD a permis de préserver certains bâtis très exposés.



Effet des OLD



Effet des OLD



Effet des OLD



Diminution de l'intensité du front de flammes

Constats

Facteurs aggravant des dégâts constatés:

- Vitesse de propagation rapide des incendies
- Sècheresse extrême (probabilité d'ignition des brandons très élevée)
nombreux transports (saute de plusieurs centaines de mètres voire plusieurs kilomètres)
- Propagation du feu dans l'urbanisation favorisée par les haies d'alignement dans les zones urbaines.
- L'environnement direct des bâtis en contact avec les massifs forestiers
- Accessibilité et largeur des voiries

Loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer les obligations légales de débroussaillage



The background is a soft-focus photograph of a natural setting. It features a dense forest of tall, thin trees, possibly pines or cypresses, with green foliage. In the lower-left corner, a paved path or road curves towards the center. In the middle ground, a white building with a dark roof is partially visible through the trees. The overall lighting is bright and natural, creating a serene and slightly hazy atmosphere.

Merci de votre attention

Schémas de desserte forestière

Concept et état des lieux

10 octobre
2023



Schéma de desserte = démarche raisonnée

- Cette démarche vise à mettre en place à l'échelle d'un territoire (massif forestier, vallée, EPCI, département...) une analyse de la desserte existante et de ses manques, pour :
 - replacer les problèmes forestiers dans leur contexte local,
 - organiser la mise en place d'une desserte dans un souci d'optimisation de l'utilisation de l'existant, de la création de voies nouvelles et d'organisation du maillage entre routes principales (accessibles aux camions) et pistes secondaires (destinées aux engins de débardage) tout en hiérarchisant les urgences,
 - permettre ensuite une meilleure gestion et une plus grande valorisation des peuplements forestiers.
- Les contextes étudiés peuvent être liés à la gestion forestière – *sensus stricto* – où à d'autres objectifs, comme la desserte liée à la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).



Desserte forestière : quelles particularités ?

La desserte désigne les équipements nécessaires à la gestion des forêts :

- Routes et pistes forestières
- Pistes de débardage des bois
- Aires de croisement
- Places de retournement
- Places de dépôt
- Ouvrages d'art

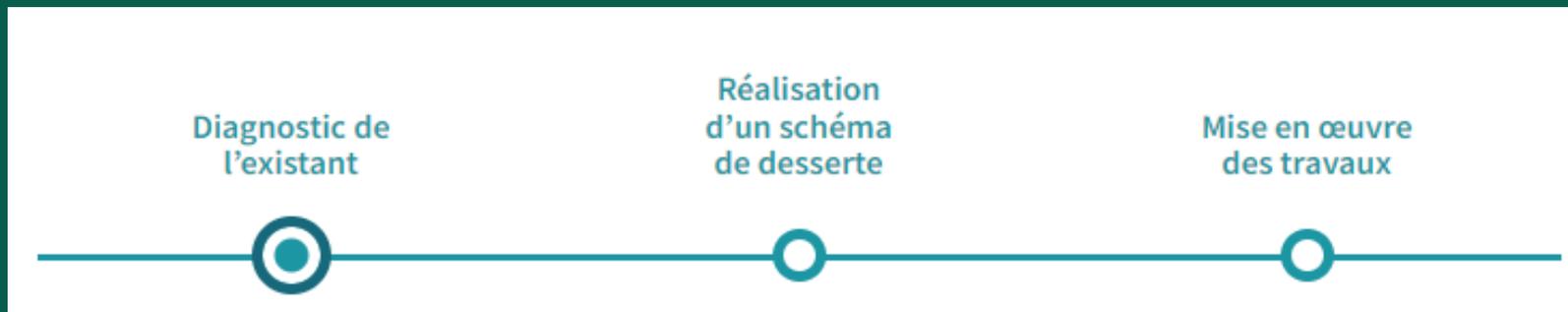
A l'échelle d'un massif ou d'une entité plus importante, le schéma doit prendre en compte la réflexion au-delà des statuts de propriété, même si ceux-ci interviennent ensuite.

Le dimensionnement des ouvrages doit prendre en compte les spécificités de tonnage (grumiers, porteurs, véhicules pompiers en eau...), ainsi que la cohérence avec la voirie publique.

La réalisation de schémas de desserte forestière a souvent été liée aux actions des chartes forestières de territoire.

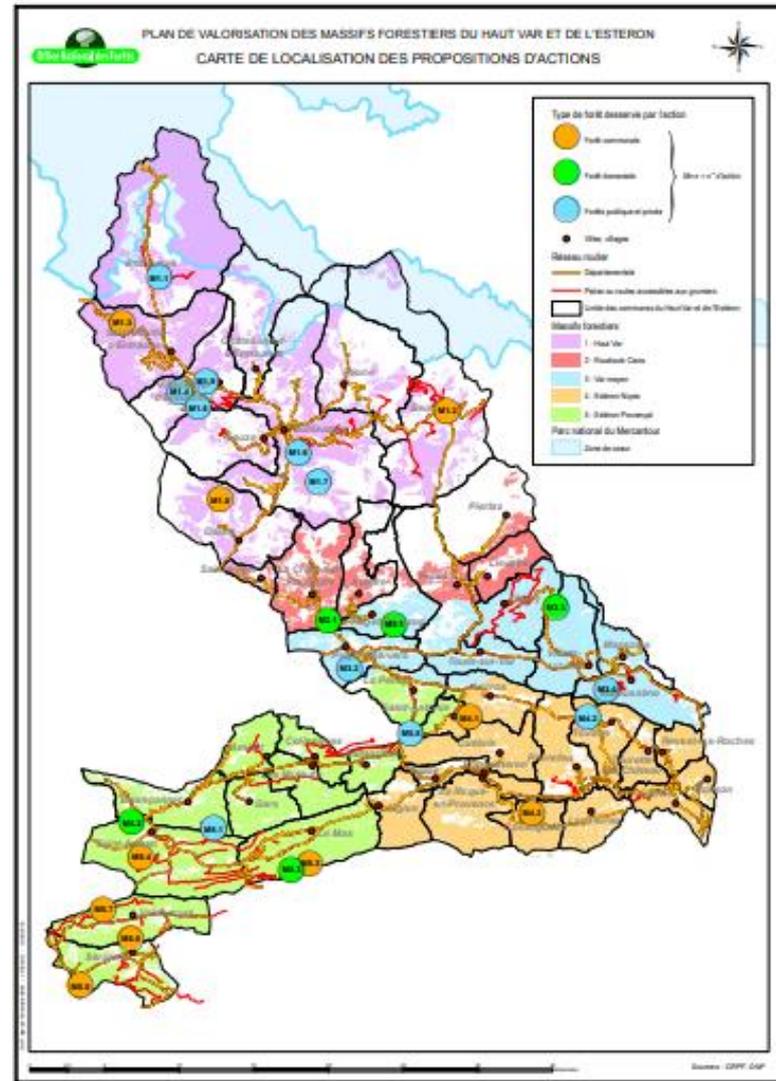


La démarche :



Propositions d'actions

- HIERARCHISER les besoins
- Définir les actions
- Chiffrer les travaux
- Décliner par grands types de propriété
- Monter les dossiers de subventions (FEADER)
- Monter les marchés et accompagner la réalisation des actions



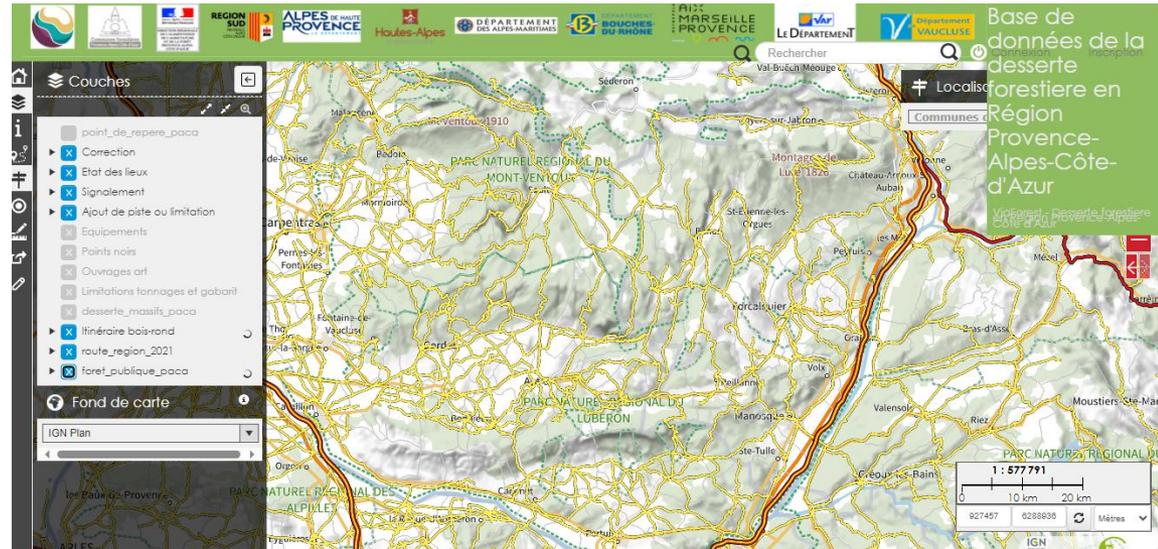
Quels outils pour travailler ?

- DISPOSER d'une base de données de desserte

Le projet du CRIGE Paca (2019) :

« VIA FOREST »

- Base de données de desserte régionale
- Web carto régionale



CONSTATS

Tous les territoires ne disposent pas forcément de schémas de desserte :

- Départements littoraux : Bouches-du-Rhône et Var => les plans de massif DFCI jouent souvent le rôle de schémas de desserte, et la desserte DFCI et forestière se confondent.
- Vaucluse : plan de massif et schéma de desserte se confondent.
- Département des Alpes maritimes => réalisation de plans de valorisation des massifs par vallée, comprenant un schéma de desserte forestière
- Département des Alpes de Haute-Provence : au-delà des chartes forestières de territoire et des schémas de desserte, étude sur les points noirs des routes publiques.
- Département des Hautes Alpes : charte forestière de Serre-Ponçon avec un schéma de desserte à réviser, ainsi que sur le Pays des Ecrins.

Le schéma de desserte reste un outil intéressant, permettant en outre un financement FEADER augmenté de 10%.





OUTILS de la gestion courante

Lors des révisions de plans d'aménagement forestier, mise en place d'une base de données desserte pour chaque forêt publique (Base de données sous SIG concaténant des données existantes + des relevés terrain, à partir de la BD Topo IGN)

- Desserte identifiée par tronçons et statut (juridique : public, privé, servitude, chemin d'exploitation...)
- Caractéristique physique (revêtement, largeur, état...)
- Accessibilité : tonnages, accessible grumiers / porteurs / 4X4 /et existence d'obstacles : barrières, portail....
- Risques présents (glissements de terrain, inondations...)
- CHAQUE TRONCON de voie a une fiche de données
- Les mises à jour sont effectuées au fil de l'eau ensuite par les techniciens forestiers via l'application géorelevé de l'ONF





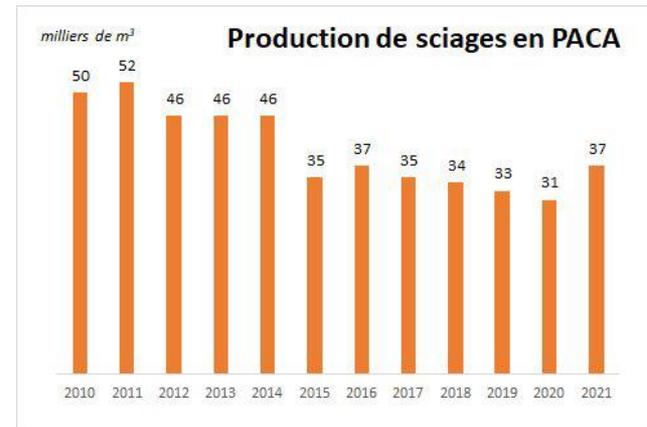
Office National des Forêts

Merci pour votre attention.

Les transformateurs en région

Etat des lieux

- Une trentaine de scieries dans la région*
- Structure des scieries régionales*
 - Artisanales et plutôt familiales
 - 1 à 13 salariés*
 - CA tot approx \simeq 18 millions d'euros*
 - Clientèle de proximité



* Une partie des données sont issues de l'enquête scierie menée en 2019 par le CERC pour le compte de FIBOIS SUD (24 scieries interrogées).

Activités

* Données issues de l'enquête scierie menée en 2019 par le CERC pour le compte de FIBOIS SUD (24 scieries interrogées).

Diversification

Exploitation for (7 entreprises)

Apporte un réserve de bois frais disponible

Première transformation (sciage)

Offre de produits de sciage très complète, débit sur liste / moins de produits standards (42 % du vol*)

Seconde transformation

- Machine à commande numérique pour la taille charpente (6*)
- Raboteuse 4 faces toutes sections de bois (11*)

Production de bois énergie

Pour 2/3 des scieries : valorisation plaquette (broyeur) + sciure /production bois bûche (10*)/petite production granulés (*2)

Négoce bois

Bois exotiques, lamellé collé, contre collé...1/3 des scieries

Qualification des produits et certification

Certification PEFC des bois **17 scieries certifiées** (13*)



Normes CE

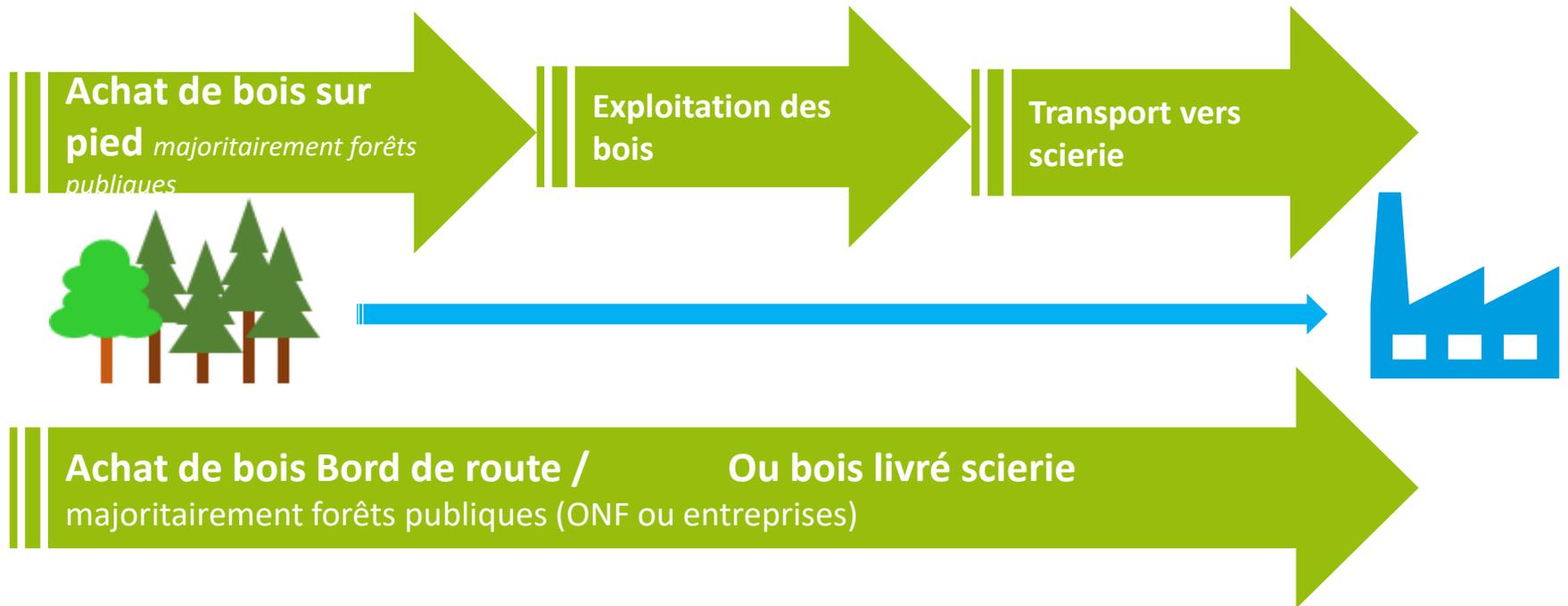
Traitement du bois par imprégnation (07 soit 38 % du vol*)

Séchage artificiel (11 *)

Bois des Alpes **5 scieries certifiées** (04*)



Modalités d'approvisionnement bois



Consommation bois (m3 de grumes/an)

Année 2023 (hors scieries consom < 500m3)

Consommation annuelle

Sur les 19 scieries,
7 ont encore une
activité
d'exploitants
forestiers
30 % des volumes
consommés
devraient être
achetés sur pied
par les scieurs
(22 400 m3)

Essences
régionales

Essences
France

Sapin Epicéa**

Mélèze

Pins divers

Douglas

Chêne BO

BO

picéa

Meleze

divers

Douglas

BO

75 820

30 380

19 520

16 200



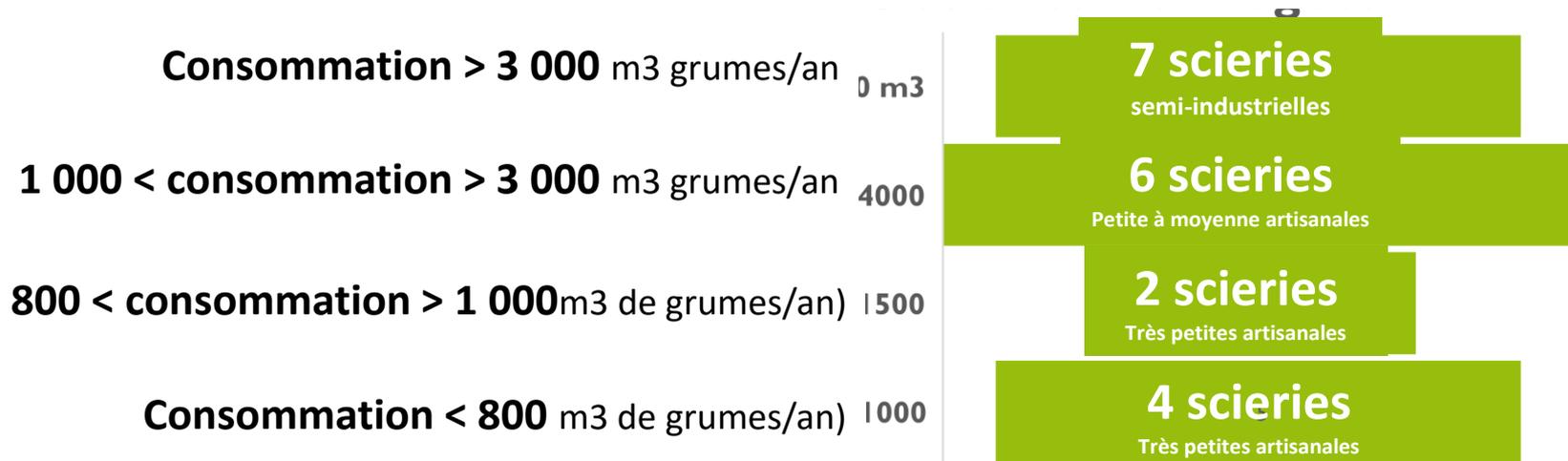
⇒ Selon la précédente enquête scierie réalisée par Fibois Sud en 2019, la consommation en bois d'œuvre de ces mêmes scieries (3 scierie en plus en 2023 qui consomme 3 600 m3 en plus) était de **63 000 m3**

palette

Et 2 000 m3 de bois actuellement acheté hors région

Catégories de scieries

19 scieries interrogées



*Scieries régionales non interrogées :

- 5 scieries mobiles
- 5 toutes petites scieries (vol < 500 m³ de bois/an)

7 SCIERIES DE LA RÉGION CONSOMMENT PRÈS DE 75% DES BOIS DESTINÉS AU SCIAGE

Favoriser l'installation de transformateurs

14 projets dans le secteur de la 1^{ère} transformation

↪ **5** en développement (*nouveaux investissements, RH, ...*)

↪ **5** en réimplantation / délocalisation

↪ **4** en création (*dont un abandonné courant 2022*)

↳ **5 problématiques récurrentes de ressources :**

- ✓ Ressources **foncières**
- ✓ Ressources **matières premières**
- ✓ Ressources **humaines**
- ✓ Ressources **énergétiques**
- ✓ Ressources **financières**



Les leviers d'actions possibles dans les documents d'urbanisme

Dispositions liées à la forêt et au bois dans le SRADDET



- Résilience du territoire
- Gestion durable et dynamique de la forêt
- Production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié
- Restauration des continuités écologiques
- Préservation des identités paysagères
- Maîtrise de l'étalement urbain

Programme régional de la forêt et du bois

6 orientations / 31 fiches action



- 1. Faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique**
- 2. Assurer un approvisionnement durable de la filière forêt-bois**
- 3. Structurer, conforter et dynamiser la filière forêt-bois**
- 4. Préserver les écosystèmes forestiers et les paysages**
- 5. Valoriser les multiples services rendus par la forêt**
- 6. Réconcilier la société avec la gestion forestière**

Protection des forêts contre les incendies

- Plan départemental : Document stratégique et opérationnel
 - ✓ Définit les enjeux, les priorités et les outils à mobiliser
- 2 servitudes qui s'imposent :
 - ✓ Le Plan de protection du risque incendie de forêt (PPRif)
 - ✓ Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- Déclinaisons territoriales (PMPFCI) ou (PIDAF)



Les planifications forestières territoriales



- Les Chartes forestières de territoire (CFT)
- Les études ressources
- Les Schémas départementaux d'accès à la ressource forestière et les Schémas de desserte

Intégration des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme



Schéma : Prise en compte des enjeux forestiers dans le SCoT et le PLU(i)

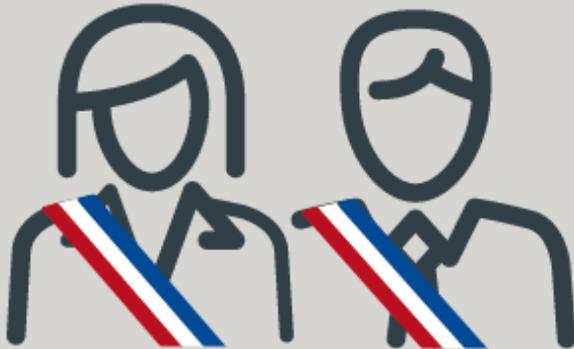
SCoT	Intégration de la forêt et du bois	PLU(i)
<p style="text-align: center;">Annexes</p> <p>Diagnostic du territoire dont état initial de l'environnement, justification des choix retenus, évaluation environnementale, consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers</p> <p style="text-align: center;"><i>Article L 141-15 du CU</i></p>	<p style="text-align: center;">Identifier le patrimoine forestier, les besoins les usages</p> <p>Précise les enjeux et caractéristiques de la filière forêt-bois. Positionner la forêt en ressource pour l'aménagement du territoire</p>	<p style="text-align: center;">Rapport de présentation</p> <p>Diagnostic territorial, consommation d'espace, justification des choix retenus</p> <p style="text-align: center;"><i>Article L151-4</i></p>
<p style="text-align: center;">Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)</p> <p>Objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans</p> <p style="text-align: center;"><i>Article L 141-3 du CU</i></p>	<p style="text-align: center;">Concevoir le projet politique</p> <p>Fixe les choix stratégiques pour répondre aux enjeux du territoire en lien avec la forêt et le bois</p>	<p style="text-align: center;">Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)</p> <p>Orientations générales des politiques publiques</p> <p style="text-align: center;"><i>Article 151-5</i></p>
<p style="text-align: center;">Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)</p> <p>Orientations de l'aménagement et de l'espace / Grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers.</p> <p style="text-align: center;"><i>Article L 141-6 et 141-7 du CU</i></p>	<p style="text-align: center;">Concrétiser les objectifs politiques</p> <p>Traduire les choix stratégiques relatifs aux enjeux forestiers en dispositions opérationnelles et opposables</p>	<p style="text-align: center;">Règlement et zonage graphique</p> <p>Règles générales, délimitation et servitudes sur l'usage des terrains et bâtiments, sur l'implantation, la forme et l'apparence des constructions, sur les voiries, définition d'éléments ou secteurs à protéger, de secteurs à performances énergétiques et environnementales renforcées</p> <p style="text-align: center;"><i>Article 151-8 à L151-42</i></p>
		<p style="text-align: center;">Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)</p> <p>Opérations d'aménagement thématiques ou sectorielle, en lien et en complémentarité avec le règlement</p> <p style="text-align: center;"><i>Articles L151-6 à L151-7-2</i></p>

Rapport de présentation

- Identifier le patrimoine
- Identifier les usages de la forêt et du bois



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ou Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

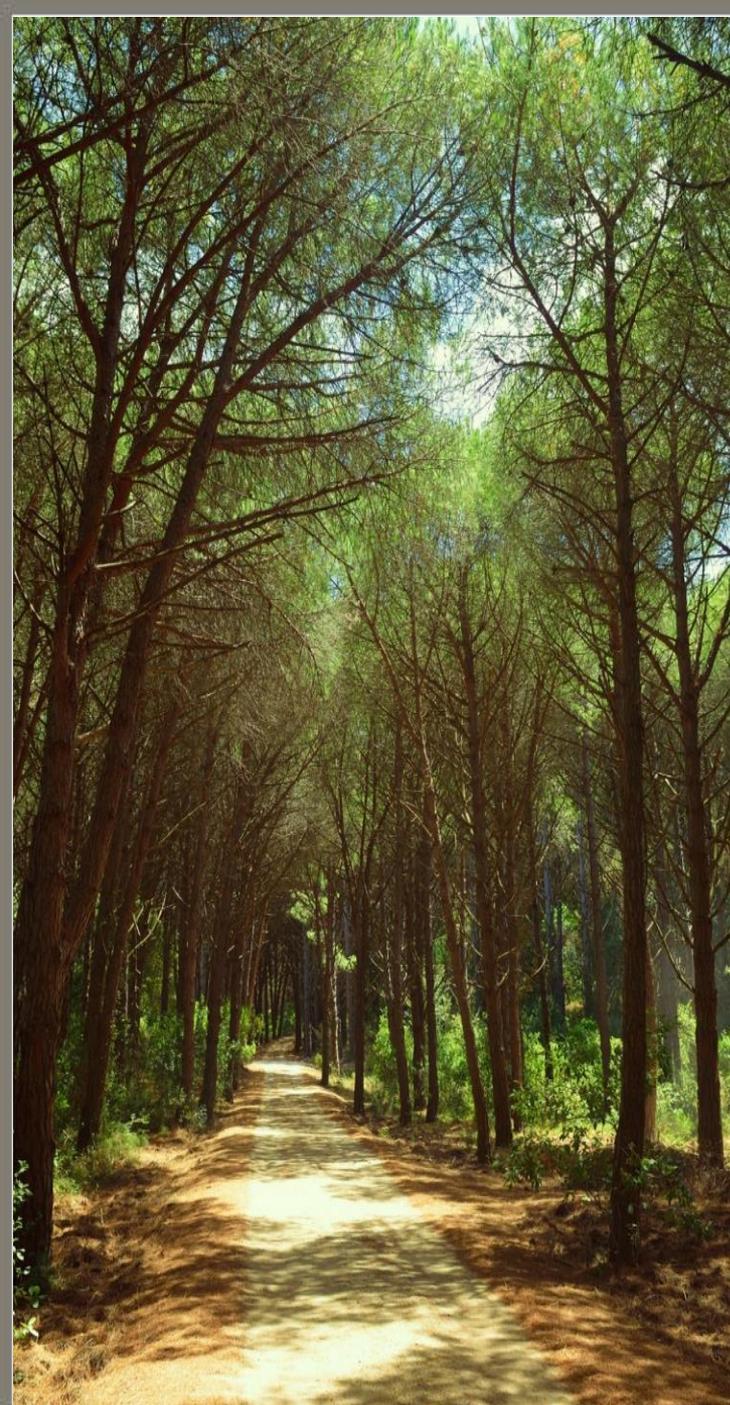


- Promotion d'un développement urbain vertueux
- Soutien à l'installation d'entreprises de la filière bois, vecteur d'une économie locale
- Protection et gestion des espaces forestiers
- Promotion de la forêt comme une composante identitaire majeure des territoires
- Amélioration de la desserte et de l'accès aux massifs

Dans le SCOT : Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO)



- ✓ Déterminer les espaces forestiers à protéger et fixer les modalités de protection
- ✓ Arrêter des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols
- ✓ Imposer le respect de performances environnementales renforcées dans les zones ouvertes à l'urbanisation



Dans le PLU(i) : le règlement

Plusieurs possibilités en fonction des ambitions

- **En secteur urbaniser ou à urbaniser :**

- ✓ Encourager ou imposer des critères de performances énergétiques
- ✓ Imposer le raccordement au réseau de chaleur existant
- ✓ Identifier, et si besoin, créer des emplacements réservés aux activités de la filière

- **En forêt :**

- ✓ Identifier des secteurs à protéger et définir les prescriptions
- ✓ Fixer les espaces boisés classés pour préserver les éléments sensibles et remarquables

- **En interface :**

- ✓ Identifier, protéger, et si besoin, créer des emplacements réservés pour l'accès aux massifs forestiers
- ✓ Identifier les zones où les obligations légales de débroussaillage s'appliquent



Décliner une zone N indicée – Saint-Jean-St-Nicolas

Objectifs :

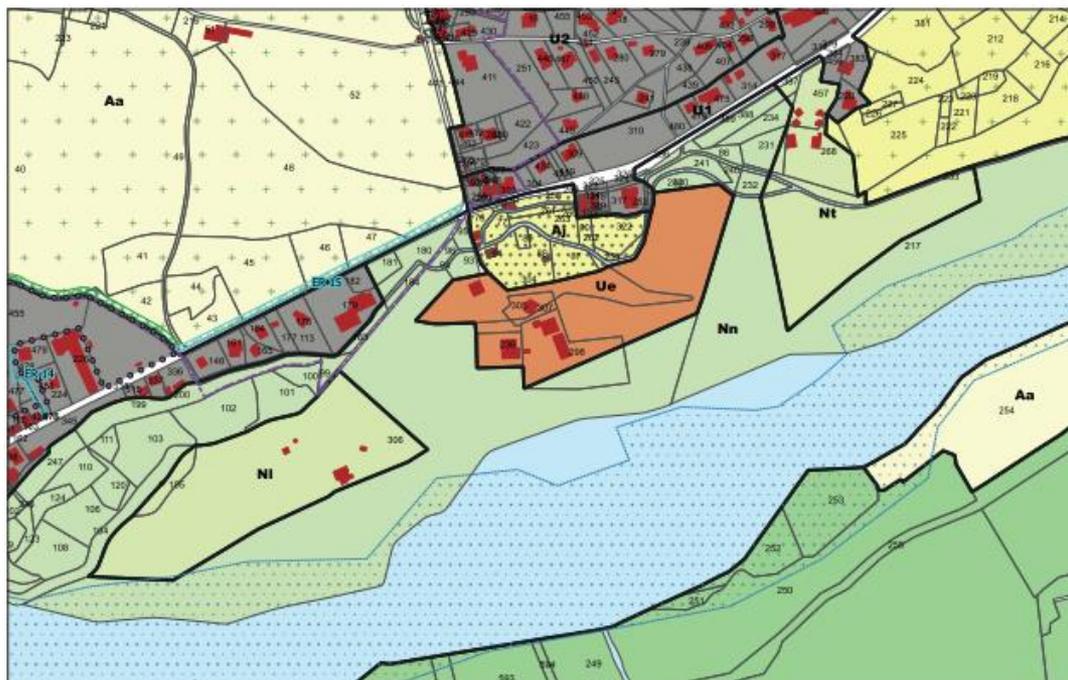
- Favoriser l'exploitation forestière tout en liant les activités de pastoralisme dans l'objectif de lutter contre l'enfrichement.
- Valoriser les attraits touristiques et de loisir en aménageant sans dénaturer la qualité paysagère des sites dans lesquels ils s'insèrent.

Dans son règlement, le PLU de Saint-Jean-Saint-Nicolas (05) définit:

- Un sous-secteur **Nf**; dédiée à l'exploitation de la forêt.
- Un sous-secteur **Ni**; STECAL pour l'accueil d'équipements de sport et loisirs.
- Un sous-secteur **Nt**; STECAL pour les hébergements touristiques.

Ces indices permettent de :

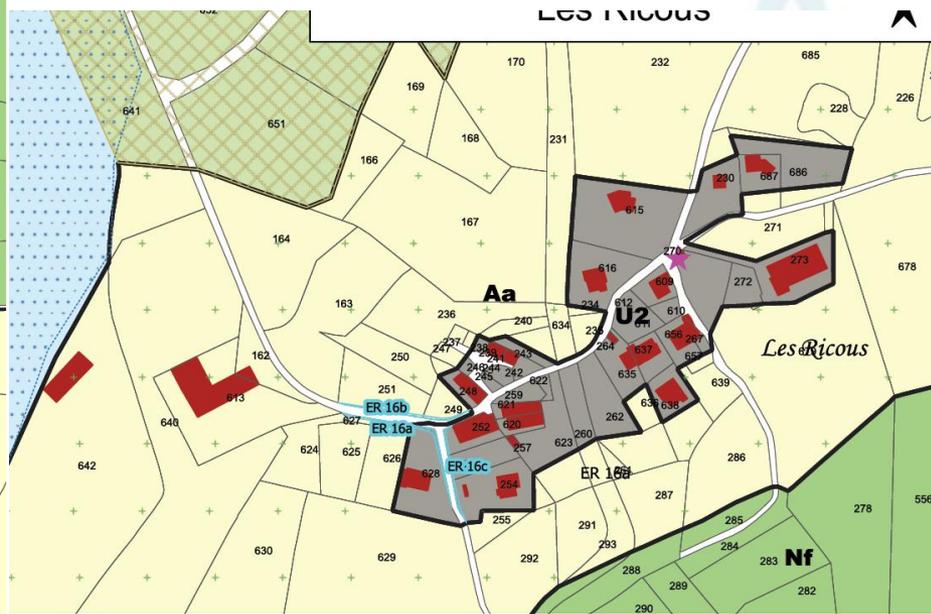
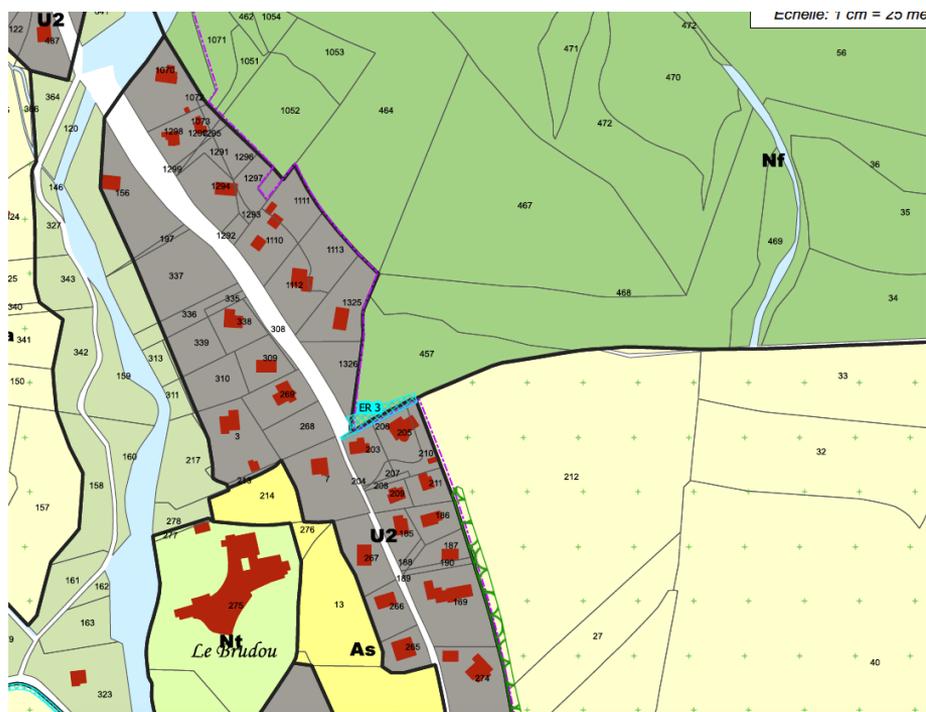
- Maîtriser l'insertion paysagère des équipements de gestion forestière
- Valoriser les pratiques d'agroforesterie dans le règlement des zones A et N, pour favoriser le maintien des terres agricoles, des peuplements forestiers
- Combiner les fonctions tout en gérant les nuisances et conflits d'usages
- Garantir un dynamisme à la filière en dédiant des zones foncières au stockage et à la transformation des bois dans les zones U à vocation d'activités artisanales et industrielles.



Les emplacements réservés - Saint-Jean-St-Nicolas

Optimiser la desserte forestière, d'améliorer les accès et la visibilité pour le passage d'engins sylvicoles et de créer des zones de retournement et des plateformes de stockage.

La commune de St-Jean-St-Nicolas met en place deux emplacements réservés autour des routes situées à l'interface entre zone urbaine (U) et forestières dédiées à l'exploitation (Nf). Ils visent à garantir l'accès aux massifs forestiers.



Dans le PLU(i) : Les Orientations d'aménagement et de programmation

- Possibilités d'intégration des enjeux forestiers



✓ Mettre en valeur l'environnement

✓ Préconiser des constructions répondant à des critères de performance énergétique

✓ Prévoir l'implantation d'un réseau de chaleur

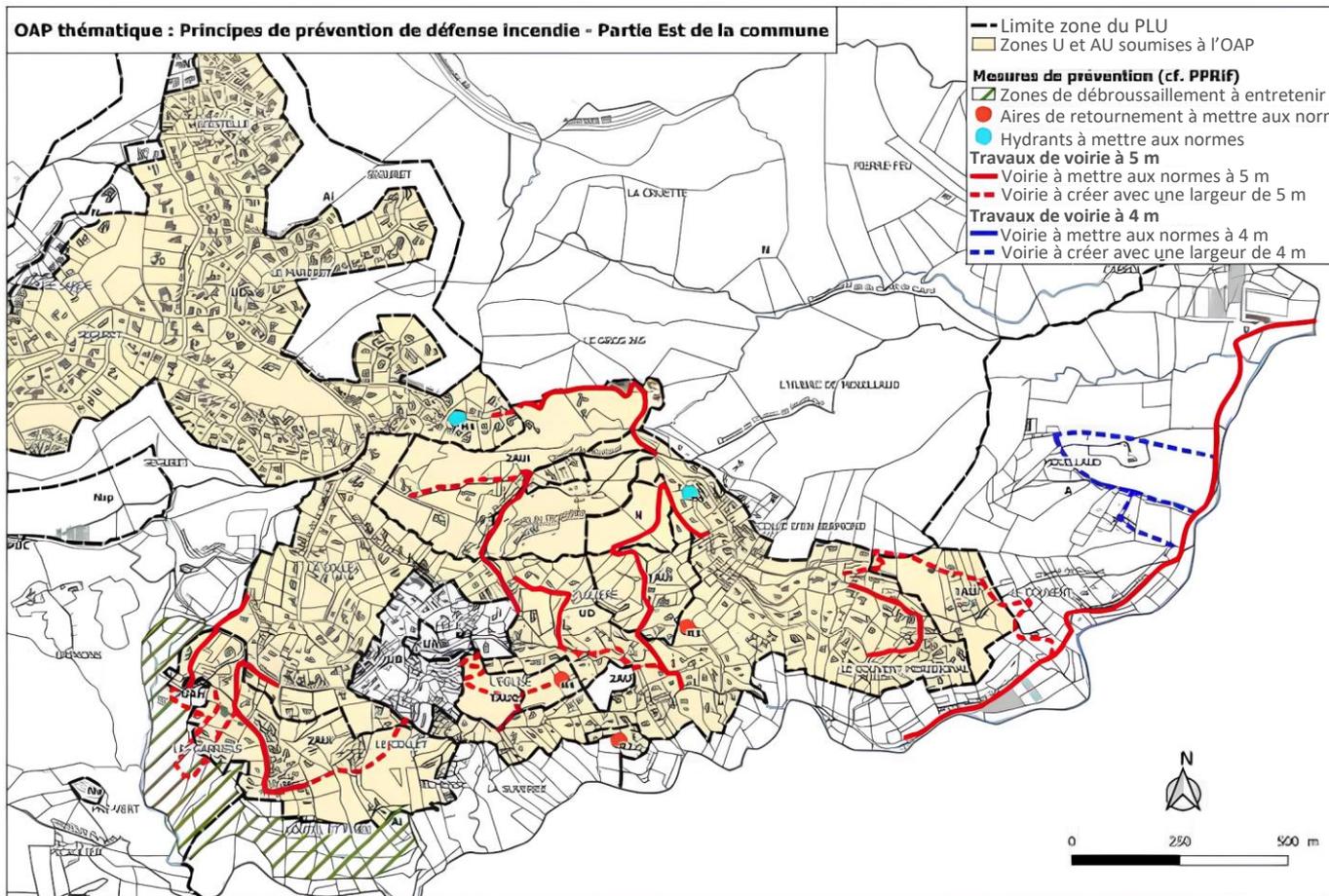
✓ Identifier et favoriser l'accès aux massifs forestiers

✓ Aménager les espaces d'interface forêt/habitat/agriculture



OAP thématique DFCI – Les Adrets-de-l’Esterel

OAP thématique : Principes de prévention de défense incendie - Partie Est de la commune



Traduire les mesures de prévention obligatoires et recommandées contenu dans le PPRif.

Intégrer les enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme

> 4 fiches pratiques pour vous aider



Préserver les milieux forestiers et les paysages



Réduire la consommation énergétique grâce à la filière bois



Prévenir et gérer les risques incendies de forêt



Gérer de manière dynamique et durable la forêt

> Un accompagnement, sur demande, des Communes forestières



scot

provence
alpes 

Rencontre régionale
Observatoire de la Forêt Méditerranéenne

Mardi 10 octobre 2023

Sommaire

Introduction - La **démarche partenariale** Communes Forestières/PAA

1- Le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) de PAA

2- L'intégration de la forêt dans le **diagnostic**

3- L'intégration de la forêt dans le **Projet d'Aménagement Stratégique**

Introduction



La démarche
partenariale
Communes
Forestières/PAA



La démarche partenariale PAA/Communes Forestières

- ❑ **Une volonté commune de construire une stratégie de planification forestière à l'échelle intercommunale (en complément de la Charte Forestière) :**
 - La richesse de la ressource locale (qualitative et quantitative)
 - Une filière locale pas valorisée à la hauteur de son potentiel (transformation, accès forestiers, réseaux de chaleurs, construction bois)
 - Un manque de structuration des acteurs (émergence d'un pôle bois à Seyne et professionnalisation)

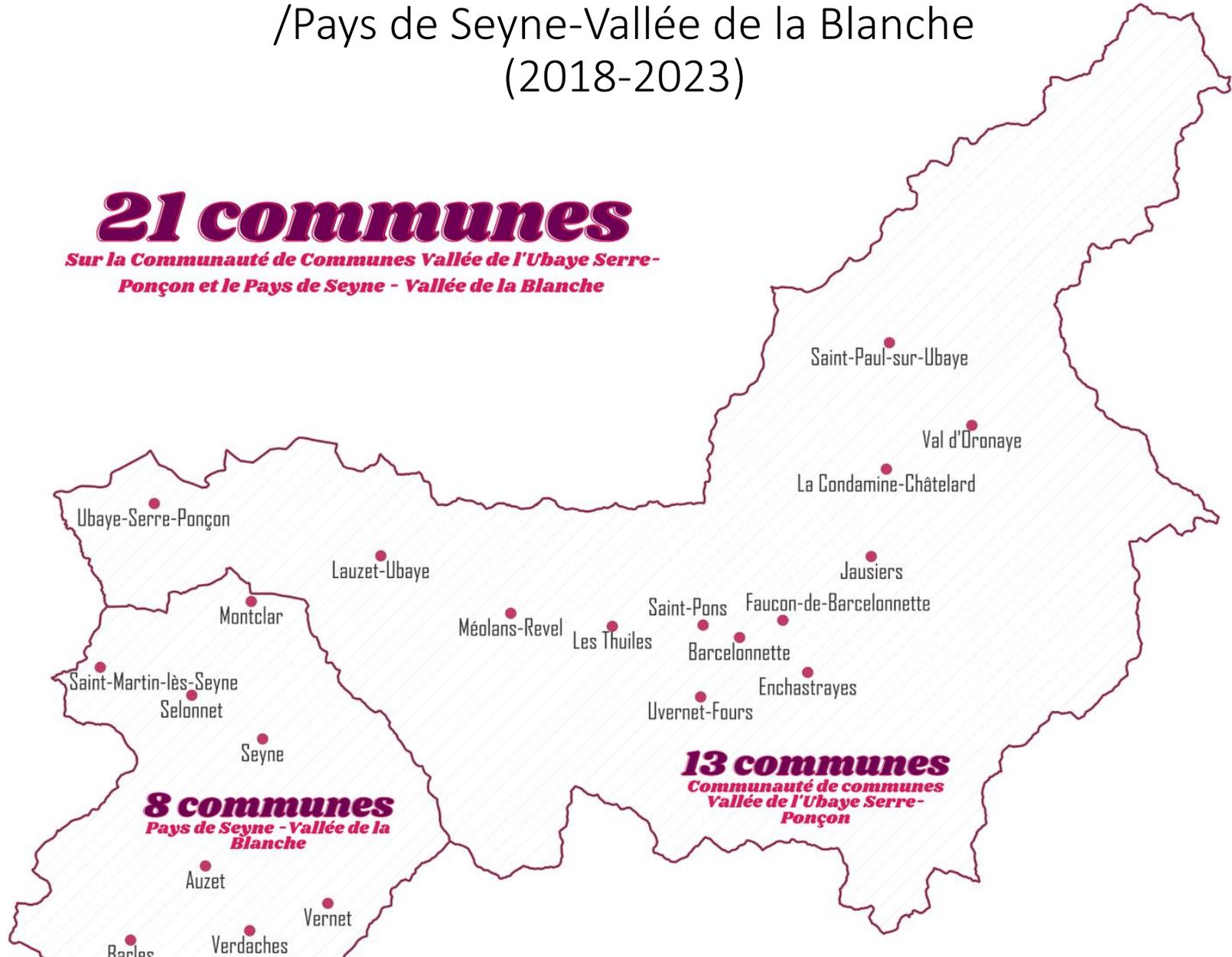
- ❑ **Une démarche itérative au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du SCoT :**
 - La prise en compte des enjeux forestiers dans le SCoT (diagnostic)
 - L'intégration de la composante forestière dans le projet de territoire du SCoT (Projet d'Aménagement Stratégique)
 - Rendre opérationnelle la stratégie forestière grâce à sa traduction dans les documents d'urbanisme communaux (Document d'Orientation et d'Objectif)

Charte Forestière

CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon /Pays de Seyne-Vallée de la Blanche (2018-2023)

21 communes

Sur la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et le Pays de Seyne - Vallée de la Blanche



8 communes
Pays de Seyne - Vallée de la Blanche

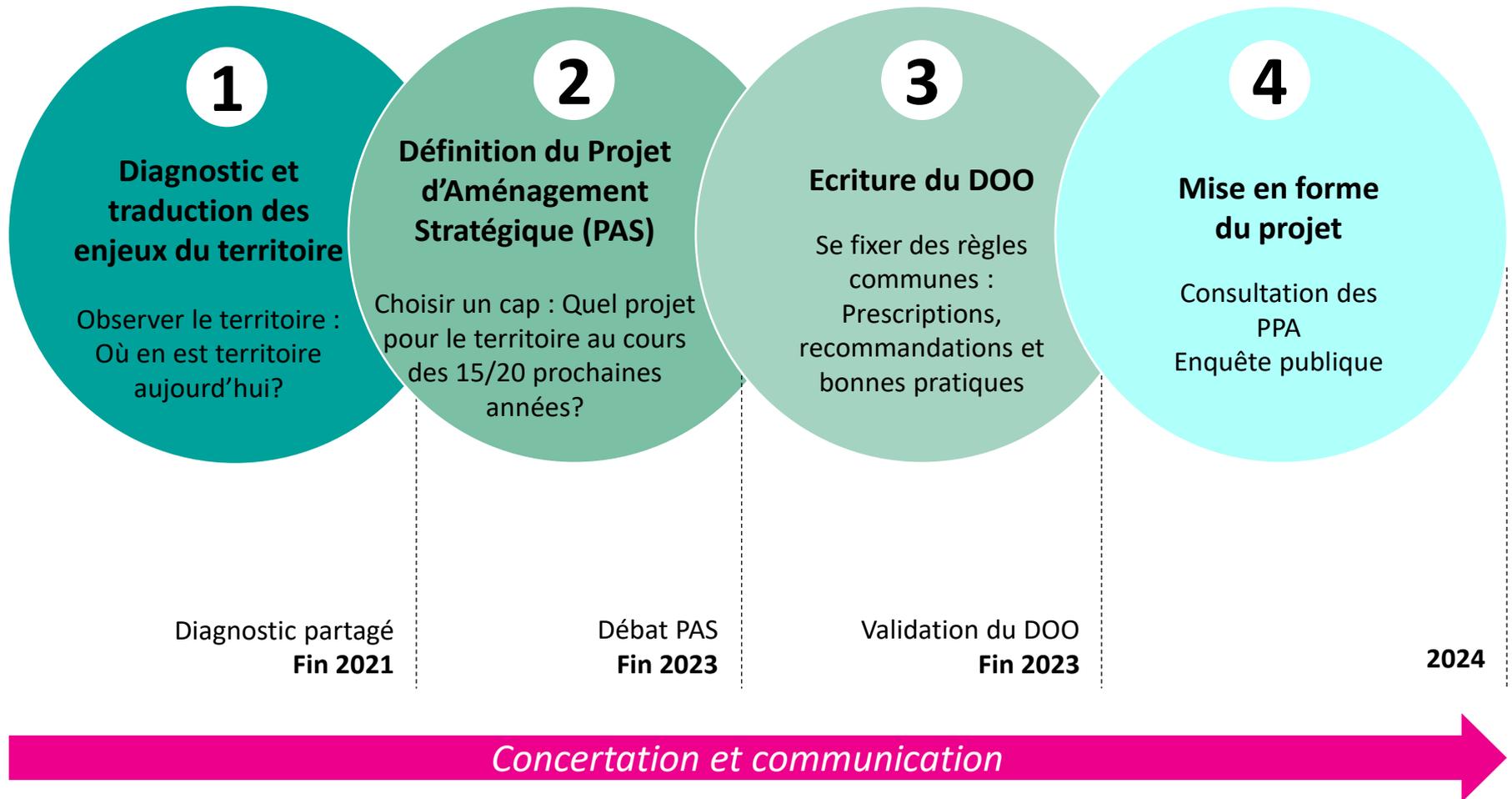
13 communes
Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon



1

Le SCoT de Provence Alpes Agglomération

Contenu et calendrier de la démarche



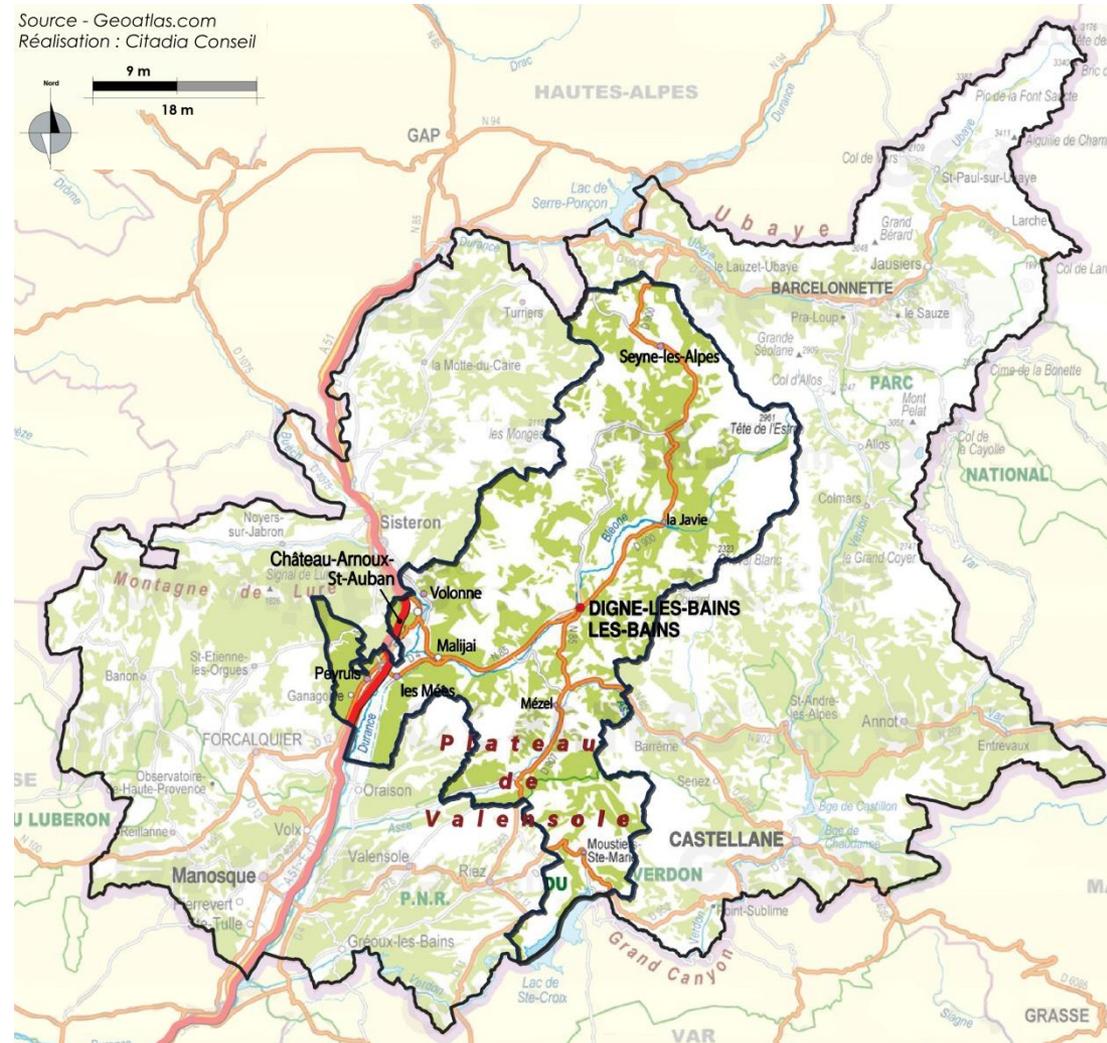
Contexte territorial

Chiffres clés :

- 46 communes
- 47 382 habitants en 2022 (30% de la population du département / moins de 1% de la population de la Région Sud/PACA)
- 1 574 km²

Situation géographique :

- Un territoire au cœur de la Région Sud PACA et du Département des Alpes de Haute Provence
- Une organisation autour du bassin de vie de Digne-les-Bains
- D'autres centralités : Château-Arnoux-Saint-Auban et Seyne



Des logiques valléennes induisant un fonctionnement pluriel

Un fonctionnement par vallées en 4 grandes zones distinctes :

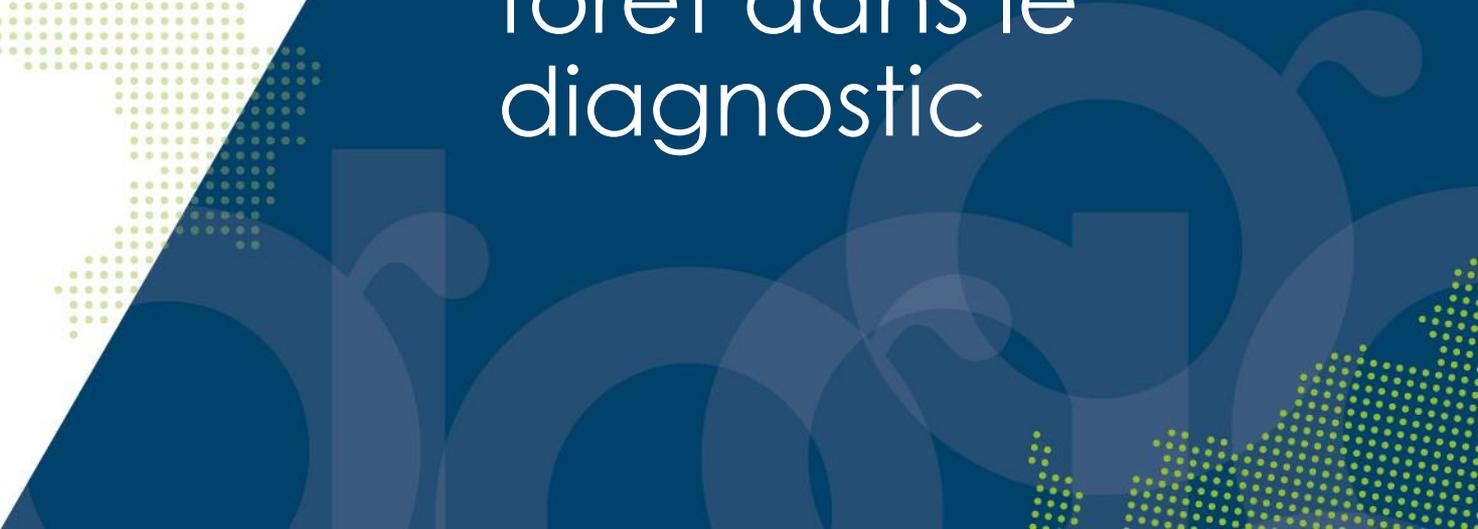
- Un **espace alpin** avec les vallées de la vallée de la Blanche et de la haute-Bléone : un secteur montagnard, rural, de tourisme et d'élevage, et géographiquement isolé
- La **vallée de la Durance**, porte d'entrée du territoire, marquée par la présence d'activités économiques et industrielles
- Un espace central autour de **Digne-les-Bains et de la vallée de la Bléone** concentrant notamment les fonctions et emplois administratifs
- Les **vallées de l'Asse et du Verdon**, au Sud du territoire, territoire très agricole et touristique, avec des caractéristiques provençales, de part et d'autre du plateau de Valensole





2

Intégration de la forêt dans le diagnostic



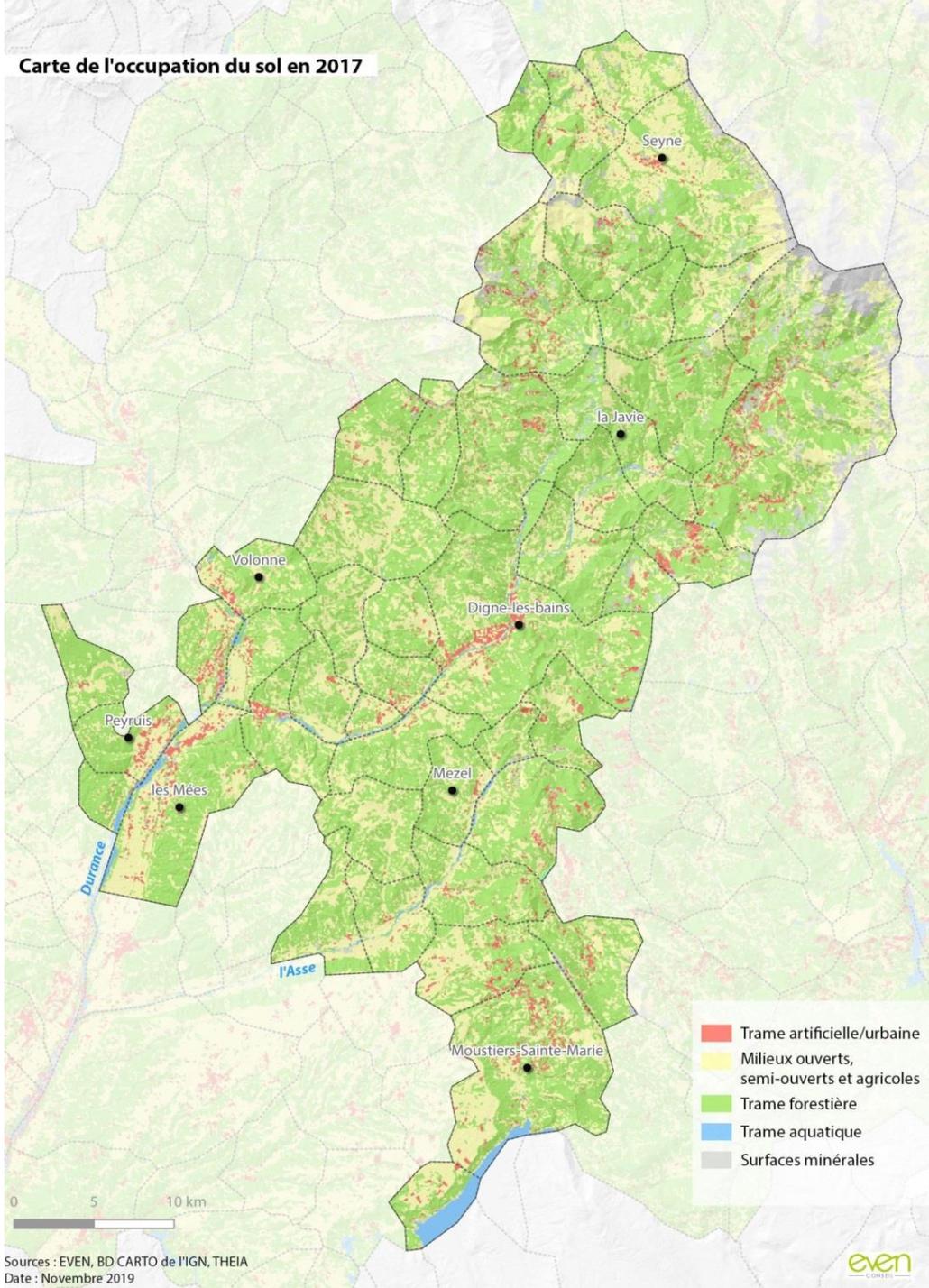
Intégration de la forêt dans le diagnostic

- Analyse des surfaces, typologies, peuplements et dynamiques **forestiers** (aspects qualitatifs et quantitatifs)
- Identification des acteurs de la **filière bois** et du fonctionnement économique territorial
- Constat sur les atouts, forces, opportunités et menaces **du territoire forestier** (outils de transformation, accès, vulnérabilité climatique etc)

Un territoire majoritairement forestier

5 trames ont été identifiées :

- Espaces artificiels ou urbains :
3 562,5 ha = 2,23%
- **Trame forestière :**
93 924,12 ha = 58,67%
- Milieux ouverts (agricoles et landes) :
54 708,31 ha = 34,17%
- Trame aquatique :
2 188,98 ha = 1,37%
- Trame minérale :
5 700,52 ha = 3,56%



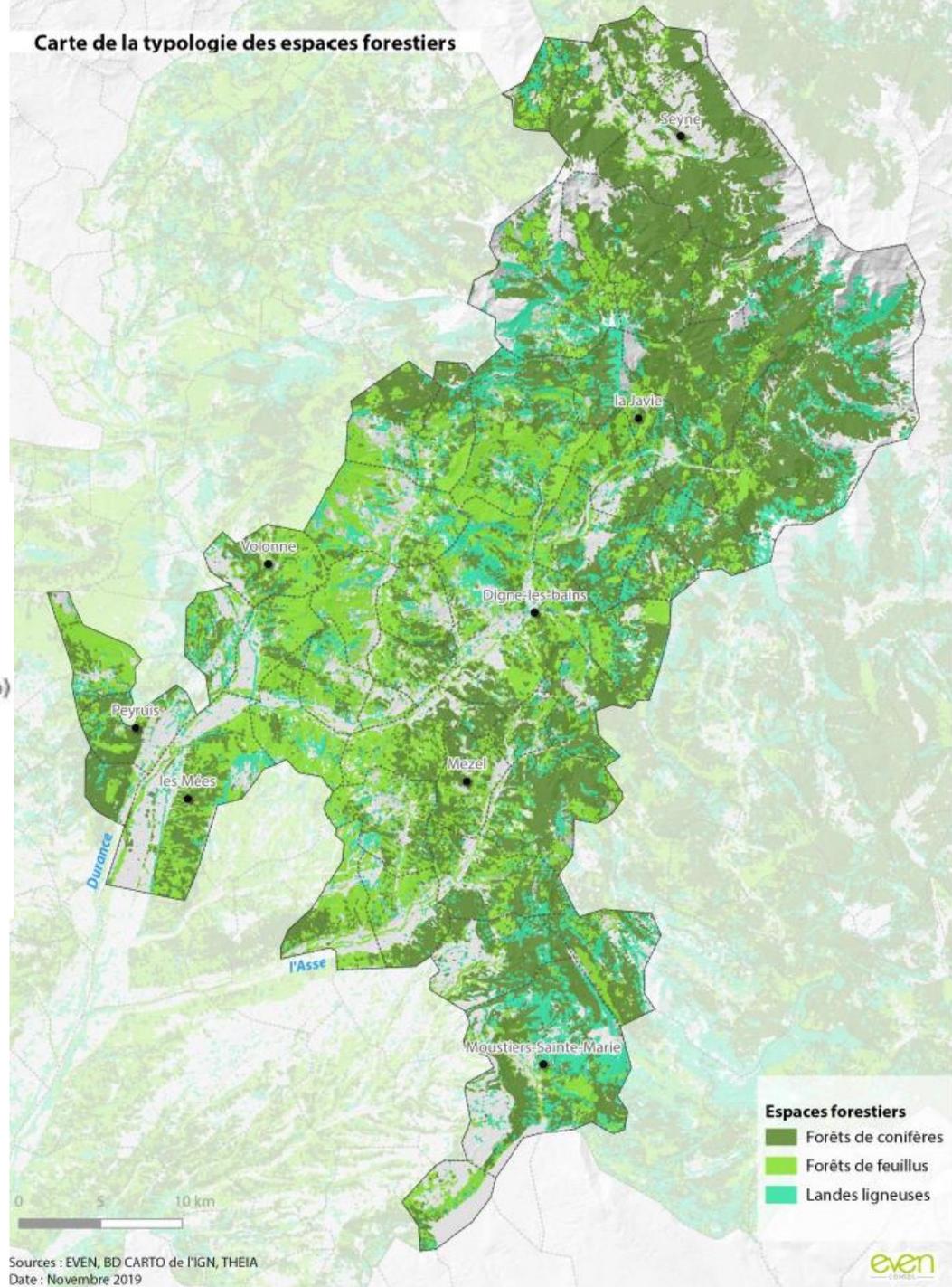
Une forêt aux typologies et peuplements diversifiés

Type de peuplements forestiers



source : IGN - BD Carto cycle 3 - total : 99 329

Carte de la typologie des espaces forestiers



Sources : EVEN, BD CARTO de l'IGN, THEIA
Date : Novembre 2019

Les acteurs de la filière bois

□ **Un territoire producteur de bois énergie et de bois d'œuvre**

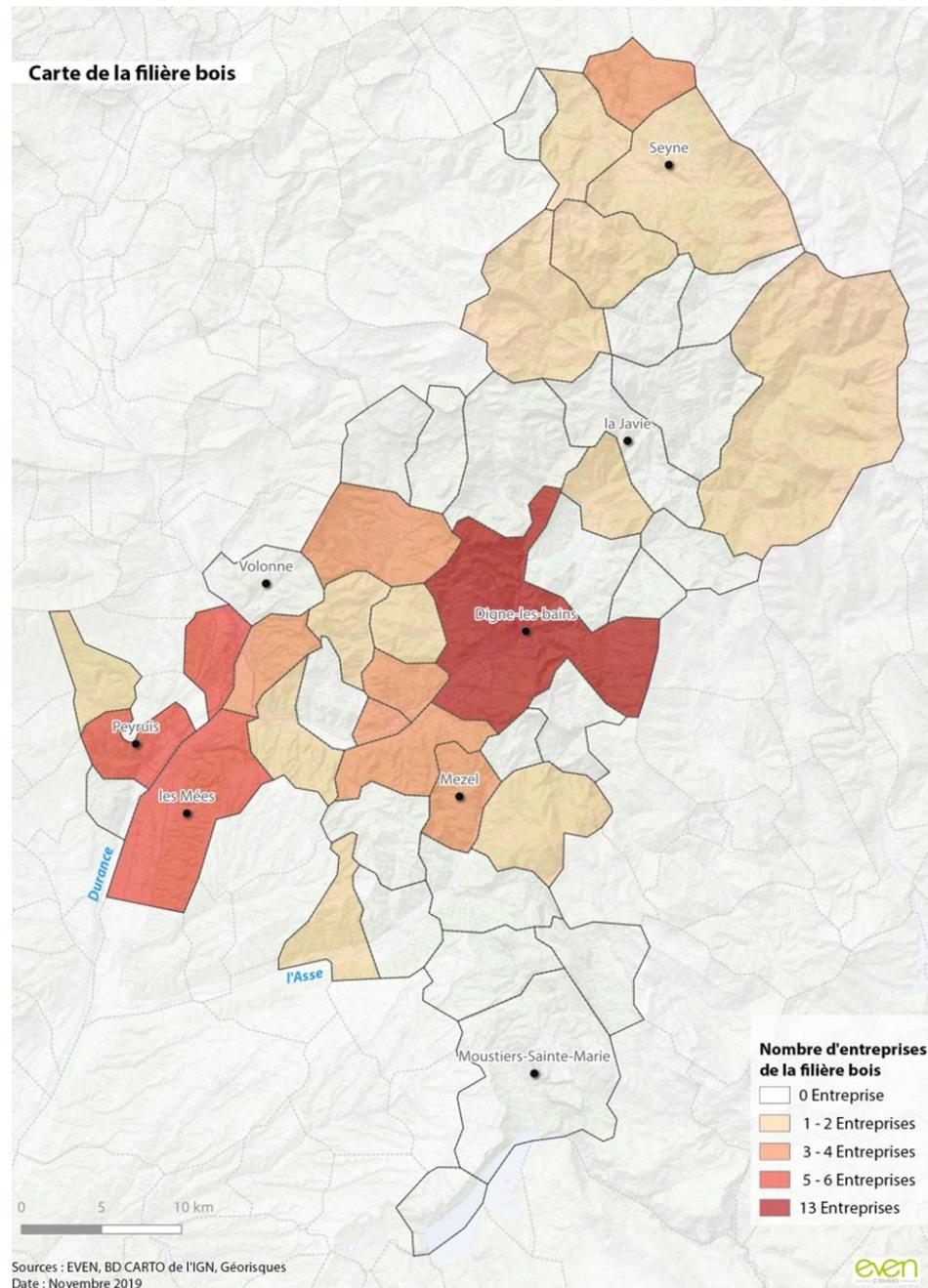
□ **4 plateformes bois-énergie :**

- Montclar
- Selonnet
- Seyne
- Mallefougasse-Augès
- Les Mées (en construction)

□ **4 scieries :**

- Mallefougasse-Augès
- Seyne
- Bras-d'Asse
- Prads-Haute-Bléone

Source : [Mission Régionale Bois Energie \(ofme.org\)](http://missionregionaleboisenergie.ofme.org) (2023)



Les réseaux de chaleur

Une répartition géographique inégale, concentrée en 3 polarités :

■ Vallée de la Blanche :

4 chaufferies (Montclar, Selonnet et Seyne)
3 réseaux de chaleur (Selonnet et Seyne)

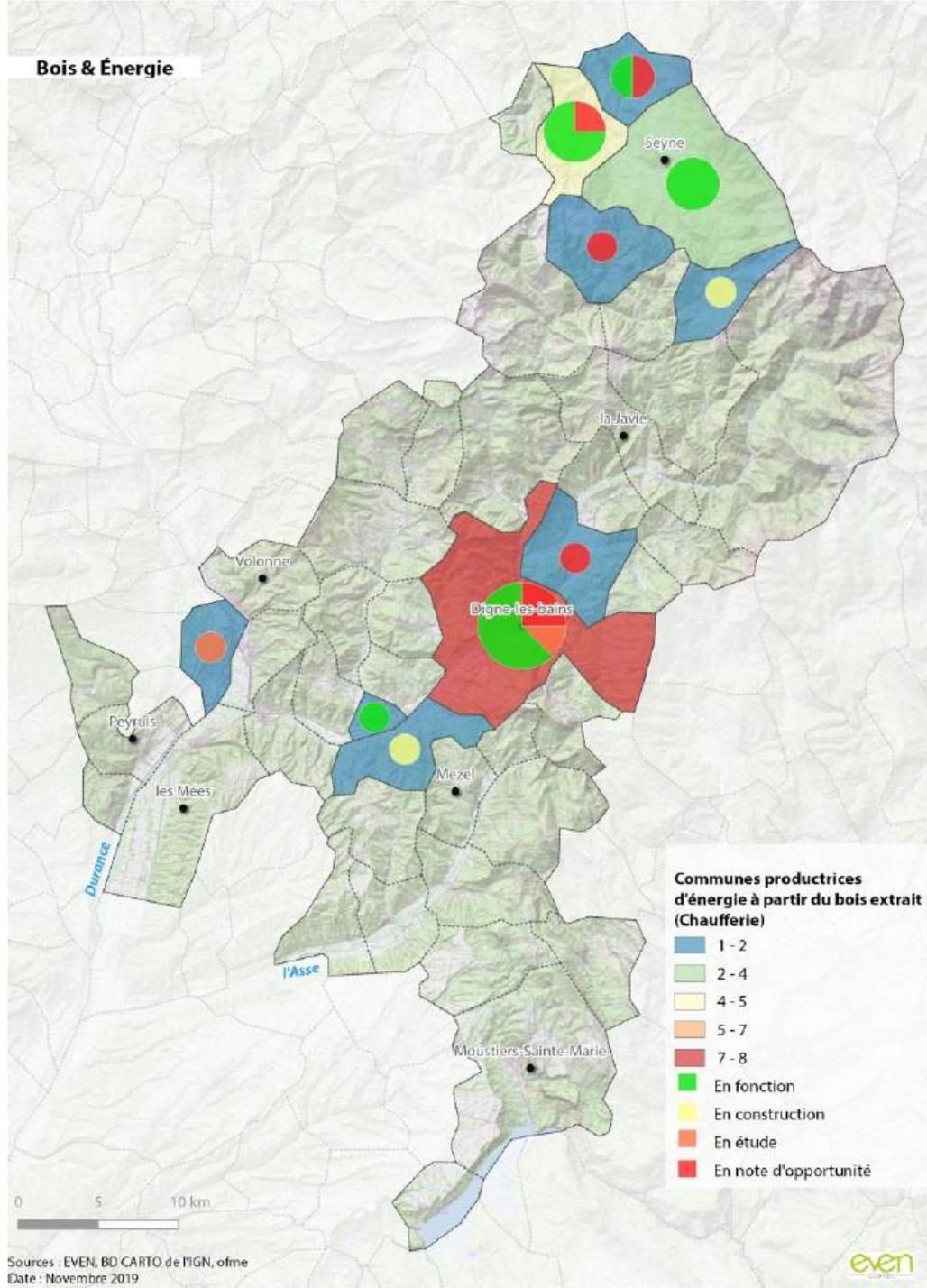
■ Vallée de la Bléone :

4 chaufferies (Digne-les-Bains et Le Chauffaut-Saint-Jurson)
1 réseau de chaleur (Digne-les-Bains)

■ Vallée de la Durance :

1 chaufferie (Peyruis)
1 réseau de chaleur (Volonne)

Source : [Mission Régionale Bois Energie \(ofme.org\)](https://www.ofme.org/) (2023)





3

Intégration de la forêt dans le Projet d'Aménagement Stratégique

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

A. Asseoir le développement économique du territoire sur les spécificités économiques locales

A.1. Soutenir l'économie productive à travers la montée en qualité de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises

A.1.1. Conforter les dynamiques industrielles de l'axe Durancien autour de l'activité historique de Château-Arnoux-Saint-Auban et de la zone d'activité de la Cassine à Peyruis

Diversifier le tissu économique par le **développement** des filières d'avenir à forte valeur ajoutée (chimie « verte », agroalimentaire, cosmétique, valorisation des déchets etc) et les **filières qui valorisent les ressources locales (filiale bois)**

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

A.1.3. Soutenir l'artisanat en tant qu'activité complémentaire à l'industrie

Permettre une relocalisation de sites pour l'artisanat et l'industrie du bois (1ère transformation type scierie et fabrication de produits bois énergie), en lien avec les besoins, notamment concentrés autour de Seyne, ne correspondant géographiquement pas aux sites présentant un foncier disponible (Durance).

Pour cela, étudier les possibilités d'intégration de site(s) potentiel(s) dédié(s) à l'artisanat, dans le secteur Montagnard du SCoT.



Scierie à Seyne, Communes Forestières

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

A.3.1. Pérenniser l'activité agricole et forestière locale générant des emplois locaux non délocalisables, notamment l'exploitation forestière et les entreprises de première et deuxième transformation du bois

- **Maintenir l'activité** agricole, pastorale et **forestière**, notamment en fond de vallée (remise en culture des friches agricoles notamment).
- Gérer la **cohabitation** habitat/tourisme/pastoralisme/exploitation forestière (conflits d'usages liés aux travaux d'aménagements, pratiques sportives...).
- Identifier si nécessaire les **espaces forestiers** qui représentent un **enjeu particulier** pour le territoire (biodiversité, paysage, accueil du public...)

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

A.3.1. Pérenniser l'activité agricole et forestière locale générant des emplois locaux non délocalisables, notamment l'exploitation forestière et les entreprises de première et deuxième transformation du bois

- **Prévoir l'accessibilité du massif forestier et son entretien** permettant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts et de les protéger du changement climatique (dessertes, places de dépôts...)
- À partir du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière et des Schémas de desserte forestière, **faciliter le transport de la ressource** entre les communes et veiller à ce que l'urbanisation existante ou à venir intègre ces réseaux ;
- **Organiser le stockage du bois** à proximité des massifs exploités dans des zones d'activités ou à proximité d'équipements complémentaires pour favoriser leur mutualisation (STECAL).
- **Organiser la conciliation des usages** : mise en place d'un sous-zonage adapté aux différents enjeux afin de faciliter la conciliation des usages ;
- Favoriser **l'amélioration de la qualité paysagère** des aménagements et coupes sylvicoles afin de concilier exploitation forestière et préservation des paysages ;
- Inciter à la **réalisation de documents de gestion durable** (comme les PSG volontaires et autres documents de gestion en forêt privée) par les propriétaires forestiers

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

A.3.3. Accompagner le secteur agricole/sylvicole dans son adaptation aux enjeux climatiques et écologiques

Afin d'anticiper les conséquences futures du changement climatique le SCoT prévoit de :

- **Lutter contre l'artificialisation** des sols agricoles, naturels et forestiers en appliquant la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser)
- **Encourager la diversification** des exploitations agricoles, vers des cultures plus économes en eau, et **des exploitations sylvicoles**, avec des essences moins sensibles aux sécheresses et maladies



Pins noirs en forêt communale de Sisteron, Communes Forestières

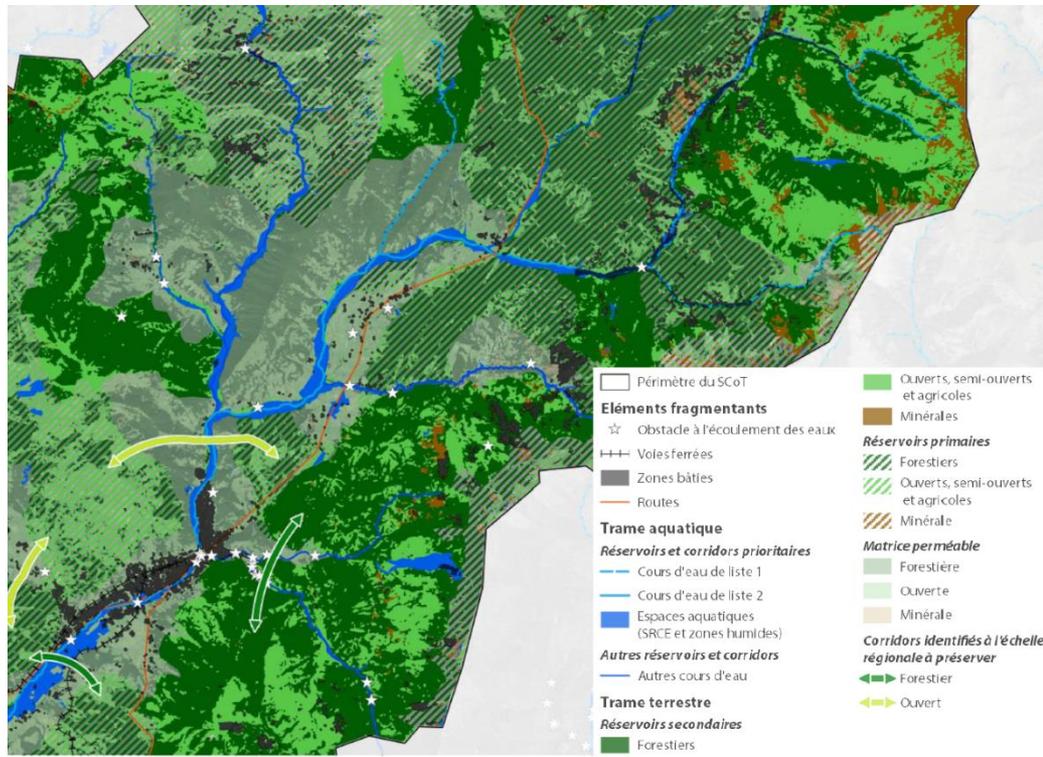
Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

C. Préserver le territoire et ses composantes naturelles, agricoles et architecturales

C.1a/1. Intégrer la biodiversité au sein des réflexions de développement et des pratiques quotidiennes et touristiques

Le SCoT :

Reconnait les espaces forestiers et l'importance de leur gestion comme réservoir de biodiversité, préservation de la ressource en eau et composante de la trame verte ;



Carte de la Trame Verte et Bleue (TVB) de l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT de PAA, EVEN Conseil (2019)

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

C.2b. Promouvoir la production d'énergies renouvelables et les réseaux de chaleur

C.2b/2. Clarifier le rôle et les espaces pour la production d'énergie bois

Le SCoT prévoit de :

- **Recommander l'utilisation du bois énergie** pour chauffer les constructions neuves.
- Inciter les collectivités à développer **des réseaux de chaleur au bois ou de chaufferies bois**, pour les équipements publics, dans les zones d'activités, les logements et au sein d'opérations d'aménagement.



Chaufferie bois de 550kW à Seyne, Communes Forestières

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

C.5b. S'adapter aux risques et aux épisodes climatiques intenses

C.5b/3. Adapter le territoire aux risques inondations et aux incendies de forêt

La gestion des espaces forestiers se présente ainsi comme un levier d'action non négligeable pour le SCoT pour la lutte contre les incendies de forêt.

Le SCoT prévoit également :

- De conditionner toute augmentation du **droit à construire** à la **remise aux normes des équipements incendies** et à l'application des **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** ;
- De **développer des pratiques, techniques et ouvrages** face au risque incendie de forêt ;
- De **maintenir les activités** forestières et agricoles qui permettent de lutter contre le risque incendie ;



Débroussaillage DFCI, Communes Forestières

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

C.5b/3. Adapter le territoire aux risques inondations et aux incendies de forêt

- D'améliorer les **connaissances** et de **sensibiliser** la population ;
- De **planifier** la protection des incendies par la réalisation d'un **PIDAF** ou **PMPFCI** et son adaptation régulière ;
- De prescrire la mise en place d'**aménagements innovants** permettant de réduire et de gérer le risque et intégrer une **réflexion sur la vulnérabilité des constructions** ;
- De **prendre en compte le risque** dans les projets d'urbanisation ;
- De préconiser le maintien ou l'aménagement d'**interfaces entre les zones habitées et les zones naturelles** par la mise en place de coupures agricoles, de coupures sylvopastorales et la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage



Merci pour
votre attention



**Les données et outils
disponibles pour
identifier les enjeux sur
le territoire**

ViaForest : phase 2 du projet

10 octobre 2023



Bilan Phase 1



Les livrables

1 cahier des spécifications techniques



1 dictionnaire de données



6 bases de données départementales



1 base de données régionale



Accès à un outil régional de consultation



Accès à 6 guichets départementaux collaboratifs



1 tutoriel d'utilisation des guichets



1 vidéo de promotion du projet



6 ateliers de présentation de l'outil (1 par département)



Hébergement, maintenance et support



Bilan Phase 1



- Réutilisation des données pour produire des études et alimenter l'OFME
- Viaforest retenu par l'IGN comme projet pilote pour l'enrichissement du référentiel national (démarche en cours)
- Référence à Viaforest dans les prochains AAP desserte FEADER
- D'autres régions intéressées par le modèle de données et l'outil
- Intérêt des acteurs de la filière bois pour la démarche (à suivre)



- Sous-utilisation du guichet Viaforest
- Déficit de mise à jour de la base initiale
- Risque de dépréciation rapide des données



Objectifs Phase 2



Faire vivre le projet

- Consolider les données et faciliter leur mise à jour
- Simplifier l'outil
- « Accrocher » de nouveaux utilisateurs
- Développer de nouveaux usages
- Assurer la continuité du service
- Formaliser les relations avec les plateformes existantes (DFCI et IGN en priorité)

CRÉER et ANIMER une
COMMUNAUTE de
CONTRIBUTEURS et
d'USAGERS



DÉVELOPPER et
METTRE EN
PRODUCTION Viaforest
V1



ASSURER une HOT-LINE et
de la FORMATION sur la
DURÉE



Présentation de l'outil



ViaForest : Phase 2 du projet – 10/10/2023



Les données et outils disponibles



Alimenter les rapports de présentation



- ✓ Evolution des espaces forestiers vis-à-vis de l'agriculture et de l'urbanisme
- ✓ Accessibilité et desserte des massifs forestiers en vue de la gestion forestière et des risques
- ✓ Aménagement des espaces forestiers pour garantir leur multifonctionnalité
- ✓ Identification des dynamiques de la filière bois
- ✓ Analyse des potentiels réseaux de chaleur (bois)





La cartotheque interactive

- ✓ Libre accès aux cartographies de son territoire
- ✓ A destination des élus et techniciens
- ✓ Possibilité d'export des données et de portraits de territoire

The screenshot shows the website for the 'Cartothèque interactive de la forêt méditerranéenne'. The header includes the logo for 'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne' and the title 'Cartothèque interactive de la forêt méditerranéenne' with the subtitle 'Données et chiffres clés de la forêt méditerranéenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur'. A navigation bar on the right contains 'ESPACES DE TRAVAIL' and 'À PROPOS...'. Below the header is a large banner image showing a forest with a signpost, a forest machine, and a modern building. Underneath the banner, the text reads 'L'Observatoire vous souhaite la bienvenue'. There are four main interactive buttons: 1. 'Indicateurs : cartes, données et graphiques' with a circular icon containing the numbers 7, 1, 2, 4. 2. 'Rapports : éditer un portrait sur mesure' with a circular icon containing a document and a pencil. 3. 'Zonages : visualiser et comparer' with a circular icon containing a map of France. 4. 'Charger des données externes' with a circular icon containing a download arrow. Below the third button, there is a small text: 'Je cartographie un vaste éventail de'. Below the fourth button, there is a small text: 'J'importe des données pour les'.

 cartotheque.ofme.org





Merci de votre attention

Communes forestières
Pavillon du Roy René
CD7 – Valabre
13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93
luc.mabire@communesforestieres.org

